Quatre-vingt-huitième année. — N° 7. Le Numéro: 15 francs. Lundi 9 et Mardi 10 Janvier 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

AVIS

La Direction des Journaux officiels est chargée, depuis le 1er janvier 1956, de l'édition du

Recueil de textes du ministère de la reconstruction et du logement.

Tous les renseignements concernant ce bulletin hebdomadaire figurent à la dernière page du présent numéro.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 6 janvier 1956 portant désignation d'un membre du conseil d'administration du Bureau d'organisation des ensembles industriels africains (p. 404).

Ministère de la justice.

Arrêté portant nominations, acceptation de démissions et conférant l'honorariat (officiers publics et ministériels) (p. 404).

Tableaux d'avancement:

Magistrats du siège des cours et tribunaux (p. 404).

Juges de paix (p. 407).

Magistrats du parquet (p. 407).

Ministère des affaires étrangères.

Décret portant nomination d'un commissaire, résident général de France au Maroc (rectificatif) (p. 409).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret n° 56-11 du 9 janvier 1956 portant attribution d'une allocation spéciale militaire à certains militaires des réserves à solde spéciale progressive (p. 409).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 56-12 du 9 janvier 1956 relatif aux conditions d'un emprunt à émettre par Electricité de France (p. 411).

Arrêté du 31 décembre 1955 portant application de l'article 7 de la loi de finances pour l'exercice 1955 (loi n° 55-722 du 27 mai 1955) (p. 411).

Arrêté du 9 janvier 1956 relatif à l'émission d'obligations par Electricité de France (p. 419).

Ministère de la France d'outre-mer.

Tableaux d'avancement:

Magistrats du siège de la France d'outre-mer (p. 409).

Magistrats du parquet de la France d'outre-mer (p. 410).

Greffiers en chef de l'Afrique occidentale française (p. 411).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 9 janvier 1956 portant nomination d'une inspectrice générale de l'instruction publique (p. 419).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant nomination du vice-président du conseil général des ponts et chaussées (p. 411).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision portant désignation d'un représentant de l'Etat au conseil d'administration de la Société des transports pétroliers par pipe-line (p. 411).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté portant promotions (services extérieurs) (p. 419).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif au tirage de la deuxième tranche de la loterie nationale 1956 (p. 419).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 419).

Annonces (p. 422).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 26 décembre 1955 au 8 janvier 1956.

ASSEMBLEE NATIONALE

Feuille 94.

Plan quadriennal en faveur des anciens combattants. — Ouverture de crédits — Rapport par M. Tourné ..... p. 2313

Allocation d'attente en faveur des sinistrés. — Application à l'Algérie de la loi n° 47-1631 du 30 août 1947. — Deuxième rapport supplémentaire par M. Rabier ..... p. 2313

Bonifications d'ancienneté pour les résistants. — Application à l'Algérie de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951. — Deuxième rapport supplémentaire par M. Rabier ..... p. 2314

Exploitation des navires météorologiques. — Ratification de la convention du 25 février 1951. — Projet de loi ..... p. 2314

Indemnité spéciale dégressive. — Institution pour les personnels de l'Etat en service outre-mer. — Proposition de résolution de M. Gaumont ..... p. 2318

Allocations de logements pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. — Proposition de loi de M. Gaumont ..... p. 2318

Exercice 1955. — Développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques. — Rapport par M. Gilles Gozard ..... p. 2319

Feuille 95.

Exercice 1955. — Développements des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques. — Rapport par M. Gilles Gozard (*suite*) ..... p. 2345

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Feuille 37.

Exercice 1955. — Crédits affectés aux dépenses de divers ministères:

Affaires marocaines et tunisiennes. — Rapport par M. Gaspard ..... p. 897

Industrie et commerce. — Rapport par M. Alric ..... p. 899
Avis par M. Coudé du Foresto ..... p. 915

Affaires étrangères (I: Services des affaires étrangères). — Rapport par M. Jean Maroger ..... p. 923

Agriculture. — Rapport par M. de Montalembert ..... p. 926

Travaux publics, transports et tourisme (III: Marine marchande). — Projet de loi ..... p. 930

Exercice 1955. — Dépenses du Conseil de la République. — Rapport par M. Yves Estèbe ..... p. 921

Régime d'assurances sociales non agricoles. — Modification de la décision n° 49-045 de l'Assemblée algérienne. — Proposition de loi ..... p. 898

Exercice 1954. — Ouverture de crédit supplémentaire applicable aux dépenses de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée de l'Union française. — Proposition de loi ..... p. 898

Comité interprofessionnel du cassis de Dijon. — Création. — Avis de M. Jacques Debû-Bridel ..... p. 899

Location-gérance des fonds de commerce. — Prorogation des dispositions du décret n° 53-874 du 22 septembre 1953. — Rapport par M. Péridier ..... p. 809

Aménagement de la Durance. — Avis de M. Philippe d'Argenlieu ..... p. 904
Avis de M. Albert Lamarque ..... p. 912

Vieux de France. — Distribution gratuite de charbon. — Rapport par M. Tharradin ..... p. 905

Autorisation de l'exploitation d'un gisement de sel en Algérie. — Constatation de nullité de la loi du 17 mai 1941. — Rapport par M. Delrieu ..... p. 906

Assistants et assistantes de service social appartenant aux administrations. — Titularisation. — Rapport par M. Soldant ..... p. 906

Officiers publics et ministériels d'Algérie. — Création d'une caisse de retraite. — Rapport par M. Enjalbert ..... p. 907

Taux de majoration de certaines rentes viagères. — Modification de la loi n° 54-300 du 9 avril 1953. — Proposition de résolution de M. Carcassonne ..... p 908

Unification de certaines règles relatives à la compétence pénale en matière d'abordage et autres événements de navigation. — Ratification de la convention du 10 mai 1952. — Rapport par M. Lachèvre ..... p. 908

Législation sur les dommages de guerre. — Exonération aux communes de Moselle et d'Alsace pour les actes accomplis par les fonctionnaires allemands de 1940 à 1945. — Rapport par M. Schwartz ..... p. 903

Protection du gibier. — Modification de la loi du 3 mai 1844 sur la police de la chasse. — Rapport par M. de Pontbriand ..... p. 910

Union française. — Détermination des caractères fondamentaux. — Proposition de résolution de M. Michel Debré. p. 920

Légion d'honneur. — Promotion pour certains combattants de la guerre 1914-1918. — Proposition de loi ..... p. 920

Traitement des alcooliques dangereux pour autrui. — Application de la loi n° 51-139 du 17 avril 1951. — Rapport par M. Raymond Bonnefous ..... p. 922

Victimes de la guerre et victimes de blessures ou de maladies contractées en service « hors guerre ». — Bénéfice au même barème d'invalidité. — Proposition de résolution de M. Jézéquel ..... p. 922

Feuille 38.

Exercice 1955. — Crédits affectés aux dépenses des divers ministères:

Agriculture. — Rapport par M. de Montalembert (*suite*). p. 929

Travaux publics, transports et tourisme (III. Marine marchande). — Rapport par M. Courrière ..... p. 930

Education nationale. — Projet de loi ..... p. 937

Travaux publics, transports et tourisme (II. Aviation civile et commerciale). — Rapport par M. Maurice Walker.. p. 941

Avis par M. René Dubois ..... p. 953

Franchise des droits de douane à l'importation dans la métropole, dans les départements français d'outre-mer et en Algérie. — Ratification de décrets. — Rapports par M. Fousson ..... p. 935

Modification du régime des déclarations de cabotage des marchandises. — Ratification d'une délibération du 22 novembre 1949 de l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie. — Rapport par M. Fousson ..... p. 935

Réglementation douanière au Cameroun. — Ratification d'une délibération du 30 novembre 1951 du conseil d'administration du Cameroun. — Rapport par M. Fousson ..... p. 935

Dépôt en douane des marchandises. — Ratification d'une délibération du conseil d'administration du Cameroun. — Rapport par M. Fousson ..... p. 936

Institutions territoriales et régionales du Togo sous tutelle française. — Avis de M. Saller ..... p. 936

Avis de M. de Villoutreys ..... p. 940

Aménagement de la Durance. — Avis de M. Georges Marrane. p. 941

Locaux gérés par les officiers publics et les sociétés d'habitations à loyer modéré. — Régime des loyers. — Rapport par M. Denvers ..... p. 942

Législation sur les dommages de guerre. — Exonération aux communes de Moselle et d'Alsace pour les actes accomplis par les fonctionnaires allemands de 1940 à 1945. — Avis de M. Vauthier ..... p. 953

Feuille 39.

Exercice 1955. — Développements de crédits affectés aux dépenses de divers ministères:

Travaux publics, transports et tourisme (II. — Aviation civile et commerciale). — Avis de M. René Dubois (*suite*)... p. 961

Travaux publics, transports et tourisme. — Projet de loi. p. 973
Rapport par M. Albert Lamarque ..... p. 992

Santé publique et population. — Rapport par M. Clavier. p. 964
Avis de M. Plait ..... p. 970

France d'outre-mer. — Projet de loi ..... p. 968

Relations avec les Etats associés. — Projet de loi ..... p. 975

Fonds de développement de l'industrie cinématographique. — Création. — Modification de la loi n° 53-684 du 6 août 1953. — Rapport pr M. Lamousse ..... p. 967

Législation sur les dommages de guerre. — Exonération aux communes de Moselle et d'Alsace pour les actes accomplis par les fonctionnaires allemands de 1940 à 1945. — Avis de M. Chochoy ..... p. 969

Département de la Drôme. — Aide aux victimes des inondations de décembre 1954. — Proposition de résolution de M. Pic ..... p. 976

Commerce extérieur et recherche économique en Allemagne occidentale. — Organisation. — Rapport d'information par M. Rochereau ..... p. 977

Justices de paix. — Modification du taux de compétence. — Rapport par M. Delalande ..... p. 989

Navires équipés en radiotéléphonie. — Extension obligatoire de l'auto-alarme. — Proposition de résolution de M. Lachèvre ..... p. 991

Ville de Rufisque. — Ouverture de crédits nécessaires à la réalisation de travaux de protection. — Rapport par M. Romani ..... p. 991

Organisation de l'ordre judiciaire et administration de la justice. — Modification de la loi du 20 avril 1810. — Projet de loi ..... p. 992

Equarrissage des animaux. — Modification de la loi validée du 2 février 1942. — Projet de loi ..... p. 992

Feuille 40.

Exercice 1955. — Développement des crédits affectés aux dépenses de divers ministères:

Travaux publics, transports et tourisme (I: Travaux publics, transports et tourisme). — Rapport par M. Albert Lamarque (*suite*) ..... p. 993

Avis de M. Julien Brunhes ..... p. 1005

Agriculture. — Avis de M. Driant ..... p. 1000

Imprimerie nationale. — Rapport par M. Litaise ..... p. 1009

Affaires étrangères (III: Services français en Sarre). — Projet de loi ..... p. 1014

Caisse autonome de l'habitat rural. — Création — Proposition de loi de Mme Jacqueline Thome-Patenôtre ..... p. 998

Protocole sur la cessation du régime d'occupation de la République fédérale allemande. — Projet de loi ..... p. 1003

Accord sur la Sarre. — Ratification. — Projet de loi ..... p. 1003

Code civil et code de commerce. — Modifications. — Proposition de loi ..... p. 1004

Conseils généraux. — Modification de la loi du 10 août 1871 sur la seconde session ordinaire. — Projet de loi ..... p. 1004

Membres du conseil général. — Responsabilité des départements à la suite des accidents subis par ces membres. — Proposition de loi ..... p. 1004

Fonctionnement des sociétés à responsabilité limitée. — Modification du décret n° 53-706 du 9 août 1953. — Proposition de loi de M. Clavier ..... p. 1005

Biens ennemis. — Marques de fabriques et de commerce sous séquestre en France. — Rapport par M. Marcilhacy ..... p. 1008

Chambres des cours d'appel et tribunaux de première instance. — Fixation des audiences. — Répartitions des magistrats et représentation devant les justices de paix. — Projet de loi ..... p. 1009

Décorations sans traitement aux administrations publiques. — Fixation d'un contingent pour une période de trois années. — Projet de loi ..... p. 1013

Traité de l'Atlantique-Nord. — Accession de la république fédérale d'Allemagne à ce traité. — Ratification du protocole. — Projet de loi ..... p. 1013

Organisation et assainissement des marchés du lait. — Modification de la loi du 2 juillet 1935 relative à l'emploi des matières grasses. — Proposition de loi de M. Gabriel Tellier ..... p. 1013

Régime d'assurances sociales non agricoles en Algérie. — Refus d'homologation de certaines dispositions d'une décision de l'assemblée algérienne. — Rapport par M. Enjalbert ..... p. 1014

Communes dortoirs. — Ouverture de crédits spéciaux. — Rapport par M. Léo Hamon ..... p. 1015

Crédit mutuel du bâtiment. — Application de la loi n° 54-417 du 15 avril 1954. — Proposition de résolution de M. de Villoutreys ..... p. 1016

Dépenses des services civils. — Ouverture de crédits provisoires pour le mois de janvier 1955. — Projet de loi ..... p. 1017

Dépenses des services militaires. — Ouverture de crédits provisionnels pour les deux premiers mois de 1955. — Projet de loi ..... p. 1018

Projet de loi ..... p. 1021

Contrôle des armements et agence de contrôle des armements. — Ratification du protocole du 23 octobre 1954 entre les puissances de l'Europe occidentale. — Projet de loi ..... p. 1019

Régime d'allocation de vieillesse agricole. — Modification de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945 et de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952. — Proposition de loi ..... p. 1020

SOMMAIRE DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

publiés du 26 décembre 1955 au 8 janvier 1956.

Feuille 14.

Lutte contre l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer. — Proposition de M. La Gravière (*suite*) ..... p. 273

Propriété indigène à Madagascar. — Complément de dispositions réglementaires. — Demande d'avis ..... p. 279

Réglementation du domaine public en Afrique occidentale française. — Demande d'avis ..... p. 280

Désignation des délégués chargés de représenter la République aux conférences européennes. — Rapport par M. Kenneth Vignes ..... p. 280

Afrique occidentale française. — Réglementation du service des douanes. — Ratification d'une délibération. — Rapport par M. Ya Doumbia ..... p. 283

Code des douanes. — Modification. — Ratification d'une délibération de l'Afrique occidentale française. — Rapport par M. Ya Doumbia ..... p. 283

Modification du tarif douanier applicable aux envois postaux. — Approbation d'une délibération du conseil de l'Afrique occidentale française. — Rapport par M. Ya Doumbia ..... p. 284

Régime de l'admission de la résine synthétique. — Approbation d'une délibération du conseil de l'Afrique occidentale française. — Rapport par M. Ya Doumbia ..... p. 284

Sucres des départements d'outre-mer. — Remboursement des frais d'approche. — Rapport par M. Delmas ..... p. 284

Manifestations internationales. — Participation des membres de l'Assemblée de l'Union française. — Rapport par M. Georges Riond ..... p. 286

Boissons alcooliques. — Importation à Madagascar, aux Comores, dans les Etablissements français d'Océanie et en Nouvelle-Calédonie. — Demande d'avis ..... p. 286

Importation en Afrique occidentale française, au Togo, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et en Côte française des Somalis. — Demande d'avis ..... p. 287

Franchise des droits de douane à l'importation. — Ratification d'un projet de loi. — Rapport par M. Rogier ..... p. 288

Fonds national de la productivité. — Ouverture de crédits aux entreprises et organismes. — Avis de M. Le Brun-Kéris. p. 290

Avis de M. Fleury ..... p. 291

Université française. — Sauvegarde de la liberté traditionnelle. — Rapport par M. Léger ..... p. 291

Défense des territoires d'outre-mer. — Rapport par M. Lengentilhomme ..... p. 292

Salariés non fonctionnaires des territoires d'outre-mer. — Création d'un régime de prestations familiales. — Rapport par M. Boiteau ..... p. 300

Feuille 15.

Programme d'équilibre financier, d'expansion économique et de progrès social. — Demande d'avis ..... p. 305

Demande d'avis ..... p. 309

Rapport par M. Pierre Cornet ..... p. 313

Avis de M. Jacobson ..... p. 315

Amnistie de certains crimes, délits et contraventions commis en Afrique noire française, à Madagascar et en Algérie. — Demande d'avis ..... p. 309

Commerce extérieur. — Création d'un fonds autonome de compensation. — Demande d'avis ..... p. 310

Université française. — Sauvegarde de la liberté traditionnelle. — Avis de M. Pierre-Louis Berthaud ..... p. 312

Crédit agricole mutuel dans les Etablissements français de l'Océanie. — Rapport par M. Cazelles ..... p. 316

Rapport par M. Cazelles ..... p. 317

Proxénétisme en Algérie. — Rapport par M. Cicé ..... p. 317

Enfants naturels. — Extension de la loi du 25 juillet 1952 aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun. — Rapport supplémentaire par M. Alfred Bour ..... p. 319

Boissons alcooliques. — Importation dans les territoires d'outre-mer. — Rapport par M. La Gravière ..... p. 320

Avis de M. Jean Guiter ..... p. 326

Epargne. — Application de la loi n° 53-148 du 25 février 1953 dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun. — Rapport par M. Paul Antonini ..... p. 325

Petites créances commerciales. — Institution d'une procédure de recouvrement. — Rapport par M. Guillabert ..... p. 325

Rapport par M. Guillabert ..... p. 326

Exercice 1952. — Règlement définitif des comptes annexes de l'Assemblée de l'Union française. — Rapport par M. Cazelles..... p. 327

Civilisation des peuples d'outre-mer. — Développement de la recherche scientifique. — Proposition de M. Griaule.... p. 328

Forces terrestres d'outre-mer. — Application d'un plan quinquennal de réorganisation et de préparation à la mobilisation. — Rapport par M. de Gouyon..... p. 329

Réglementation des accidents du travail. — Application du décret du 2 avril 1922 en Afrique occidentale française. — Rapport par M. Bégarra..... p. 331
Rapport par M. Bégarra..... p. 331

Deuxième plan de modernisation et d'équipement. — Approbation. — Rapport par M. Alfred Jacobson..... p. 332

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 6 janvier 1956 portant désignation d'un membre du conseil d'administration du Bureau d'organisation des ensembles industriels africains.

Par décret en date du 6 janvier 1956, M. Chodron de Courcel (Geoffroy), ministre plénipotentiaire, secrétaire général permanent de la défense nationale, est nommé membre du conseil d'administration du Bureau d'organisation des ensembles industriels africains, en remplacement de M. le général de brigade Crepin (Jean-Albert-Emile), appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Officiers publics et ministériels.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Arrête:

Art. 1er. — Sont acceptées les démissions de:

M. Murat (Guy-Léon-Henri-Marie), huissier de justice du tribunal de première instance de Figeac (Lot).

M. Sauvage (Léon-Jean-Eugène), huissier de justice du tribunal de première instance de Sedan (Ardennes).

Art. 2. — Sont nommés:

M. Baudry (André), notaire à la résidence de Montoir-de-Bretagne, canton de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Baudry (Alexandre-Louis-Eugène), son père, décédé.

M. Bonnet-Beaufranc (Robert), notaire à la résidence de Saint-Agnant-de-Versillat, canton de la Souterraine (Creuse), en remplacement de M. Bonnet-Beaufranc (Georges-Paul-Marie-Joseph), son père, décédé.

M. Collomb (Louis-Jean-Joseph), notaire à la résidence de Rives, canton de ce nom (Isère), en remplacement de M. Collomb (Jules-Joseph), son père, démissionnaire.

M. Dumont (Norbert-Serge-Marie-Léon), notaire à la résidence de Donzère, canton de Pierrelatte (Drôme), en remplacement de M. Crouzet (Maurice-Philippe), démissionnaire.

M. Gerome-Cugnin (François-Louis), notaire à la résidence d'Haroué, canton de ce nom (Meurthe-et-Moselle), en remplacement de M. Gerome (Louis-Victor), son père, démissionnaire.

M. Leroux (Olivier-Georges-Marie), notaire à la résidence de Pornic, canton de ce nom (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Leroux (Charles-Jean), son père, démissionnaire.

M. Toupet (Antoine-Armand-Emile), notaire à la résidence de Poix-Terron, canton d'Omont (Ardennes), en remplacement de M. Toupet (Nicolas-Eugène-Raymond), son père, démissionnaire.

M. Bacrot (Carlos-Jean), avoué près le tribunal de première instance de Péronne (Somme), en remplacement de M. Petit (Amand-Jean-Alexandre), démissionnaire.

M. Luberne (Yves-Marie-Jean-Jacques), avoué près le tribunal de première instance d'Autun (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Dupaquis (Edmond-Claude), démissionnaire.

M. Poyet (Jean-Léon-Lucien), avoué près le tribunal de première instance de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), en remplacement de M. Foisset (Jean-Marie), démissionnaire.

M. Prunel (François-Jean-Baptiste), avoué près le tribunal de première instance de Montpellier (Hérault), en remplacement de M. Meslin (Henri-Albert), démissionnaire.

M. Nampon (René-Pierre-Louis), déjà greffier de la justice de paix du Grand-Lucé (Sarthe), greffier de la justice de paix de la Chartre-sur-le-Loir (même département), en remplacement de Mme Prat (Marcelle), veuve Vaugeois, démissionnaire.

M. Couderc (Robert-Emile-Germain), huissier de justice du tribunal de première instance de Montpellier (Hérault), en remplacement de M. Durand (Georges-Maurice), démissionnaire.

M. Durand (Georges-Maurice), huissier de justice du tribunal de première instance de Montpellier (Hérault), en remplacement de M. Prieur (Jean-Marius), démissionnaire.

M. Fourniol (Henri-Louis-Léon), huissier de justice du tribunal de première instance de Nice (Alpes-Maritimes), en remplacement de M. Groseiller (Edouard), démissionnaire.

M. Guillou (Jean-Yvon-Marie), huissier de justice du tribunal de première instance de Brest (Finistère), en remplacement de M. Pevraud (Jean-Marie-Pierre-Henri), démissionnaire.

M. Lefevre (Yves-Jean-Maurice), huissier de justice du tribunal de première instance de Versailles (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Godet (Louis-Désiré), démissionnaire.

M. Pevraud (Jean-Marie-Pierre-Henri), huissier de justice du tribunal de première instance de Bordeaux (Gironde), en remplacement de M. Feflonneau (Jean), décédé.

M. Simonin (Bernard-Ferdinand-Eugène-Charles), huissier de justice du tribunal de première instance de Saint-Dié (Vosges), en remplacement de M. Clement (Gaston-Lucien), démissionnaire.

Art. 3. — L'honorariat est conféré à:

M. Brousse (Jean-Francis), ancien notaire à la résidence de Carcassonne (Aude).

M. Cherouvrier (Louis-Eugène-Marie), ancien notaire à la résidence de Dinan (Côtes-du-Nord).

M. Lenoir (Jean-René-Georges), ancien notaire à la résidence d'Aigre (Charente).

M. Ravier (Théodore-Marie), ancien notaire à la résidence de Lyon (Rhône).

M. Toulemon (Charles-Paul-Henri), ancien avoué près le tribunal de première instance de Sarlat (Dordogne).

M. Dubois (Georges-Ernest), ancien greffier en chef du tribunal de première instance du Mans (Sarthe).

M. Boursier (Emile-Henri), ancien huissier de justice du tribunal de première instance de Mayenne (Mayenne).

M. Ormières (Raymond-Georges), ancien huissier de justice du tribunal de première instance de Montpellier (Hérault).

Fait à Paris, le 4 janvier 1956.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRY BEYER.

Tableau d'avancement des magistrats du siège des cours et tribunaux.

Conseillers à la cour d'appel de Paris.

1953

M. Chauveau (congé longue durée).	M. Haquet.

1954

MM. Degouy. Maurice.	M. Médard.

1955

MM. Barbey. Dubois (Georges). Fiatte. Gruffy.	MM. Jadin. Mazeaud. Molinier.

1956

MM. Cannac. Cosse-Manière. Hénocque.	MM. Le Caë. Lécharny. Pottier.

Vice-présidents au tribunal de la Seine.

1956

M. Drouillat.

Présidents de chambre des cours d'appel des départements.

1954

MM. Baixas (Bordeaux).
Bruneau (Aix).
Gorphe (Poitiers).
Le Friec (Rennes).
Mabit (Toulouse).

MM. Marion (Lyon).
Sébire (Caen).
Souppe (Lyon).
Thiriet (Riom).

1955

M. Mengin (Caen).

Inscriptions en application des mesures transitoires de l'article 6 du décret du 16 octobre 1953 modifié par le décret du 27 mai 1955.

1945-1946

M. Marion (Lyon).

1949

M. Gorphe (Poitiers).

M. Poumarède (Aix).

1951

M. Calbairac (Toulouse).

1952

MM. Le Friec (Rennes).
Renault (Bordeaux).

M. Thiriet (Riom).

1953

MM. Baixas (Bordeaux).
Dargent (à la suite, Angers).

MM. Mabit (Toulouse).
Souppe (Lyon).

1956

MM. Bourcelin (Rabat).
Gagnon (à la suite, Riom).
Magistre (Montpellier).

MM. Mischlich (Colmar).
Thibaulot (Besançon).

Présidents de tribunal de 1re classe.

1954

MM. Baschet (Brest).
Darroze (Nîmes).
Davezan (Bordeaux).
Génard (Casablanca).

MM. Laidet (Pontoise).
Lelièvre (Rennes).
Peiffert (Metz).

1955

M. Naltet (Poitiers).

Insriptions en application des dispositions transitoires de l'article 6 du décret du 16 octobre 1953 modifié par le décret du 27 mai 1955.

1951

M. Martinet (Alger).

M. Verne (Toulon).

1953

MM. Cavellat (Nantes).
Davezan (Bordeaux).

MM. Jacques (Quimper).
Laidet (Pontoise).

Juges, juges d'instruction et juges des enfants au tribunal de la Seine.

1955

M. Léon (Jean-Paul), juge.

M. Prod'homme, juge.

1956

MM. Alberge, juge.
Arnold, juge.
Augier, juge.
Bellet, juge.
Beyer, juge.
Bizière, juge.
Boissel, juge.
Brisse, juge des enfants.
Coudert, juge.
Courteaud, juge.
Crévy, juge d'instruction.
Debenest, juge.
Decaudin, juge.
Denis, juge.
Depaule, juge.
Dintilhac, juge.
Faber, juge d'instruction.

MM. Fayon, juge d'instruction.
Gailly, juge d'instruction.
Golléty, juge d'instruction.
Guimbellot, juge.
Jégou, juge.
Joulia, juge.
Lacoste, juge d'instruction.
Lemercier, juge.
Liquier, juge.
Livinec, juge.
Marcantoni, juge d'instruction.
Mazel, juge d'instruction.
Morel, juge.
Rolland, juge.
Sauret, juge d'instruction.
Voisenet, juge.

Conseillers des cours d'appel des départements.

1945-1946

M. Fatou (Aix).

M. de Pourquery de Boisserin (Bordeaux).

1947

MM. Audubert (Bordeaux).
Geoffroy de La Mothe (Dijon).
Guyonnet-Duperat (Bordeaux).

MM. Hugues (Poitiers).
Monnet (Alger).
Privé (Montpellier).
Roux (Bordeaux).
d'Uhalt (Bordeaux).

1949

M. Bousquet (Aix).

M. Leyris (Nîmes).

1950

M. Arnaud (Dijon).

M. Baudot (Bourges).

1951

MM. Bez (Limoges).
Croizier (Orléans).
Derré (Poitiers).
Glodinon (Besançon).

MM. Julian (Riom).
Paget (Alger).
Rosambert (Nancy).

1952

MM. Gelin (Lyon).
Guillaume (Riom).
Osmont d'Amilly (Alger).

MM. Suffert (Colmar).
Terrin (Aix).
Vialatte (Riom).

1953

MM. Blanc (Aix).
Dorlhac (Alger).
Groetzinger (Colmar).
Guilleminot (Besançon).

MM. Mannoni (Tunis).
Méroc (Toulouse).
Sadoul (Colmar).

1956

MM. Alauze (Montpellier).
Benet (Alger).
Boursigot (Orléans).
Champeaux (Besançon).
Cohendy (Riom).
Dericke (Douai).
Facq (Nancy).
Gayral (Rabat).
Gilbert (Lyon).
Giovannetti (Bastia).
Goudaud (Rouen).
Guillot (Chambéry).

MM. Hémeury (Rabat).
Krug (Colmar).
Lartigue (Pau).
Lautrec (Tunis).
Laynevèze (Aix).
Longueteau (Limoges).
Mineau (Rennes).
Nussy-Saint-Saëns (Bordeaux).
Rime (Alger).
Sibille (Colmar).
Suquet (Toulouse).
Taurines (Basse-Terre).

Présidents de tribunal de 2e classe.

1945-1946

M. Lemasson (Lunéville).

1947

M. Lagarde (Blida).

1948

M. Boissarie (Périgueux).

1949

M. Nicolet (Chambéry).

1950

M. Donnart (Saint-Brieuc).

M. Mazabraud (Epernay).

1951

MM. Martin (Moulins).
de Trémaudan (Saint-Nazaire).

M. Valeton (Grasse).

1952

MM. Buffelan (Montauban).
Delcourt (Arras).
Schaeffer (Saverne).

M. Thomas (les Sables-d'Olonne).

1953

MM. Ausset (Fès).
François (Avignon).

MM. Lucciardi (Bastia).
Viatte (Auxerre).

1956

MM. Barbazan (Sidi-bel-Abbès).
Bazin (Douai).
Bouquier (Aix).
Delpech (Melun).
Fuhlhaber (Briey).
Jacques (Blois).
Jamet (le Mans)
MM. Rieus (Beauvais).
Roché (Marrakech).
Ronsin (Cholet).
Schwartz (Batna).
Steiner (Fort-de-France).
Vacarie (Tarbes).

Vice-présidents de tribunal de 1re classe.

1947

M. Laroche (Dijon).
M. Tuja (Bordeaux).

1949

M. Baissette (Saint-Etienne).

1951

MM. Coste (Marseille).
Desbordes (Limoges).
MM. Helfer (Strasbourg).
Serin (Toulouse).

1952

MM. Deschérles (Clermont-Ferrand).
MM. Musset (Rabat).
Vandevoir (Valenciennes).

1953

MM. Krier (Metz).
Saliceti (Tunis).
M. Vienne (Lille).

1956

MM. Antonetti (Alger).
Bonjean (Casablanca).
Buraud (Corbeil).
Cazals (Poitiers).
Demichel (Bordeaux).
Didion (Versailles).
Fettig (Marseille).
MM. Lavrand (Lyon).
Mandonnet (Lyon).
Moissenet (Tunis).
Plau (Strasbourg).
Ride (Pontoise).
Rosec (Rennes).
Turin (Alger).

Vice-présidents de tribunal de 2e classe, juges, juges d'instruction, juges des enfants et juges cantonaux.

1945-1946

MM. Caron, juge (Grenoble).
Feypell, juge (Strasbourg).
MM. Froehlich, juge cantonal (Morhange).
Schaeffer, juge cantonal (Fénétrange).

1947

MM. Auber, juge (Bordeaux).
Davé, juge (Nîmes).
M. Geyer, juge (Mulhouse).

1949

MM. Breuil, président à la suite (Château-Gontier).
Burnateau, juge (Bordeaux).
MM. Lachèze, juge (Toulouse).
Thomas, vice-président (Sarreguemines).

1950

M. Blondeau, juge des enfants (Saint-Etienne).
M. Rat, juge (Toulon).

1951

M. Farisy, juge des enfants (Poitiers).
M. Reynis, juge (Toulouse).

1952

M. Goettelmann, juge (Strasbourg).
MM. Grésillon, juge d'instruction (détaché).
Hoss, vice-président (Laon).

1953

MM. Abauzit, juge (Nîmes).
Chiny, juge (Nancy).
Crespy, juge d'instruction (Toulouse).
Fontés, juge d'instruction (Montpellier).
Geiskopp, juge (Strasbourg).
Labrune, juge (Bordeaux).
MM. Luc, juge d'instruction (Bordeaux).
Monestier, vice-président (Béziers).
Piques, juge (Nice).
Rectenwald, juge (Tunis).
Roth, juge (Marseille).
Rousseau, juge (Poitiers).

1954

MM. Adam, juge (Nancy).
Bailleul, président à la suite (Baume-les-Dames).
Batigne, juge d'instruction (Marseille).
Besset, juge (Toulouse).
Biboud, juge (Grenoble).
Bouët, juge d'instruction (Montpellier).
Brille, juge des enfants (Amiens).
Calamy, juge (Clermont-Ferrand).
Cassagne, juge (Versailles).
Couranjou, vice-président (Blida).
Estival, juge (Montpellier).
Goettle, juge d'instruction (Strasbourg).
MM. Joseph, juge des enfants (Strasbourg).
Judlin, juge cantonal (Sainte-Marie-aux-Mines).
Lampert, juge (Mulhouse).
Lauriol, juge (Alger).
Le Gueut, juge d'instruction (Lyon).
Muster, juge d'instruction (Mulhouse).
Payot, juge (Colmar).
Pellegrin, juge (Nice).
Perrier, juge des enfants (Nîmes).
Ribstein, juge des enfants (Mulhouse).
Tertian, vice-président (Fès).
Tiret, juge (Marseille).
Touzet, vice-président (Agen).

1955

MM. Arbousset, président (Millau).
Blesson, juge (Oran).
Blum, président (Carpentras).
Bonnal, juge (Marseille).
Boudon, juge d'instruction (Marseille).
Bourgeois, juge (Nantes).
Bourthoumieux, juge des enfants (Corbeil).
Brachet, juge d'instruction (Bordeaux).
Braud, président (Privas).
Braunschweig, juge d'instruction (Versailles).
Buissé, juge d'instruction (Pontoise).
Campinchi, président (Vesoul).
Coquelin, juge (Casablanca).
Cottinet, juge (Lyon).
Dandine, président (Libourne).
Delahaye, juge d'instruction (Dijon).
Delpech-Doménac, président (Neufchâtel-en-Bray).
Deschamps-Mavallier, président (Tulle).
Dragon, président (Albertville).
Dumoulin, juge d'instruction (Nice).
Fabre, président (Montdidier).
Fischer (Alfred), juge d'instruction (Metz).
Fischer (Joseph), juge cantonal (Sarreguemines).
Forster, juge (Metz).
Gaborit, juge (Tunis).
Gamby, juge (Marseille).
Garrigues, président (Foix).
Geffriaud, juge des enfants (Nantes).
Graziani, président (Corte).
Grillault-Laroche, président (Chinon).
Gruffy, juge (Reims).
MM. Guichard, juge (Oran).
Héritier, juge (Saint-Etienne).
Hugues, président (Mantes).
Imbert, juge (Reims).
Jouberteau, juge d'instruction (Rennes).
Jouvent, juge d'instruction (Saint-Etienne).
Juncker, juge (Strasbourg).
Lecomte, président (Vitré).
Le Riche de Cheveigné, juge (Rennes).
Lhomme, juge (Pontoise).
Lorans, juge d'instruction (Bordeaux).
Martinez-Arnould, président (Compiègne).
Mekdjian, juge (le Havre).
Milhaud, juge des enfants (Pontoise).
Moëne, juge des enfants (Lyon).
Paris, juge (Limoges).
Pasquier, président (Brioude).
Périés, juge d'instruction (Toulouse).
Perrenot, juge d'instruction (Strasbourg).
Pierron, juge des enfants (Dijon).
Poujade, juge d'instruction (Montpellier).
Quincarlet, juge des enfants (Angoulême).
Raynal, juge (Versailles).
Regnault, juge (Corbeil).
Rouelle, président (Coutances).
Schulz, juge (Rabat).
Soulet, juge d'instruction (Tunis).
Stemper, juge d'instruction (Metz).
Vassogne, juge (Versailles).
Vollet, président (Alençon).
Zadoc-Kahn, juge d'instruction (le Mans).

1956

MM. Acker, juge (Mulhouse).
Althoffer, président (Verdun).
Ané, juge (Toulouse).
Ayguebère, juge (Casablanca).
Baille, juge des enfants (Rabat).
Benetti, juge (Oran).
Bodelet, président (Sedan).
Boizard, juge (Pontoise).
Bonniot, vice-président (Marrakech).
Borel, juge d'instruction (Casablanca).
MM. Boude, juge d'instruction (Bonneville).
Boulouys, juge (Toulon).
Boyreau, juge (Nice).
Briqueler, président (Montbéliard).
Brouilhet, juge des enfants (Montpellier).
Brunot, juge (Rabat).
Caroff, juge (Casablanca).
Charignon, président (Saint-Marcellin).
Charonnier, juge (Pontoise).
Chaudoye, juge (Versailles).

MM. Chazelle, juge (détaché).
Cibiel, juge d'instruction (Angoulême).
Desnos, juge (Rabat).
Dewannieux, juge d'instruction (Nantes).
Dubat, président (Lons-le-Saunier).
Duval, juge d'instruction (Versailles).
Feffer, juge (Versailles).
Filippi, juge (Valenciennes).
Foureslié, juge d'instruction (Bordeaux).
Galand, juge (Versailles).
de Gallé, vice-président (Châteauroux).
Gambini, juge (Tunis).
Garaud, juge (Strasbourg).
Gaulhet, vice-président à la suite (Auch).
Giacobbi, président (Joigny).
Gibert, juge d'instruction (Angers).
Giraud, juge (Alger).
Guégan, juge d'instruction (le Havre).
Hammes, président (Saint-Julien).
Héraud, juge d'instruction (Quimper).
Housset, juge d'instruction (Reims).
Isselin, juge d'instruction (Alger).
Mme Jacobson, juge (Pontoise).
MM. Kervran, juge (Marseille).
Klein (Willy), juge d'instruction (Strasbourg).
MM. Lafougère, juge d'instruction (Limoges).
Léridon, président (Lannion).
de Leusse de Syon, juge des enfants (Clermont-Ferrand).
Lyonnet, vice-président (Nevers).
Martz, juge cantonal (Strasbourg).
Mazoyer, juge (Casablanca).
Méchadier, président (Saint-Pol).
Mestre, vice-président (Aix).
Mouquot, juge d'instruction (Lyon).
Noirot, juge (Strasbourg).
Pélissié de Castro, président (Pamiers).
Pierson, juge cantonal (Strasbourg).
Pignault, juge (détaché).
Porterat, juge (Nancy).
Robineau, président (Sens).
Poche, juge (Alger).
Roy, président (Cayenne).
Royer, président (Château-Thierry).
Touze, juge (Nice).
Trousselot, juge des enfants (Tours).
Turquet de Beauregard, président (Vendôme).
Vernhes, président (Aubusson).
Videau, juge d'instruction (le Havre).
Vincentelli, juge d'instruction (Lyon).

Juges de paix d'Afrique du Nord.
(Article 7 du décret du 21 juillet 1927.)

ALGÉRIE

1948

M. Ettori (tribunal de simple police).

1954

M. Riss (Mercier-Lacombe).

1956

MM. Bénéjam (Boûira).
Deschamps (Trézel).
Fourcade (Sainte-Barbe-du-Tlélat).
Frison (Périgotville).
MM. Granger (Condé-Smendou).
Ouazana (Sétif).
Raymond (Aïn-Bessem).
Riolacci (Aumale).
Silès (Bordj-Ménaïel).

TUNISIE

1952

M. Py (Tunis-Nord).
M. Soullé (Bizerte).

1955

M. Anglade (Béja).

1956

MM. Alliez (Souk-El-Arba).
Deglin (détaché).
MM. Lefebvre (Gabès).
Luce (Mahdia).

MAROC

1945-1946

M. Valéro (Casablanca-Nord).

1949

M. Gély (Casablanca-Sud).

1953

M. Brard (Meknès).

1955

M. Garnier (Fort-Lyautey).

1956

M. Brusque (Mazagan).
M. Dumouchel de Prémare (Marrakech).

Fait à Paris, le 6 janvier 1956.

Le Président de la République,
président du Conseil supérieur de la magistrature,
RENÉ COTY.

Tableau d'avancement des juges de paix.

I. — MÉTROPOLE

Juges de paix du 2e grade.

1950

M. Monteil (Toulouse).

1951

M. Lanata (Marseille).

1953

M. Devos (Nancy).

1955

M. Chedkiewiez (Versailles).
M. Scotti (Marseille).

1956

MM. Argacha (Rouen).
Bacquié (Creil).
Boulay (Bourges).
Boutron (Gonesse).
Carré (Brest).
Cartier (Rennes).
Cleve (Arras).
Colombel (Nantes).
Deletie (Châteauroux).
Fau (Valence).
Fonte (Nevers).
MM. Germain (Marseille).
Girard (le Raincy).
Goberville (Lyon).
Guichard (Lyon).
Herenguel (Tourcoing).
Lepine (le Mans).
Rollin (Nancy).
Sinquin (Rennes).
Soland (Saint-Omer).
Tharasse (le Havre).
Tournier (Toulouse).

II. — MAROC

Juges de paix du 2e grade.

1955

M. Gély (Casablanca-Sud).

Fait à Paris, le 6 janvier 1956.

Le Président de la République,
président du Conseil supérieur de la magistrature,
RENÉ COTY.

Tableau d'avancement des magistrats du parquet.

Substituts du procureur général près la cour d'appel de Paris et procureurs de la République adjoints près le tribunal de la Seine.

1951

M. Bray.

1952

M. Turlan

1953

M. Baschet.
M. Boucheron.

1954

MM. Combaldieu.
Cusin.
M. Marion.

1955

MM. Canonne (procureur adjoint près le tribunal de la Seine).
MM. Desangles.
Lambert.
Lasbordes.

Avocats généraux près les cours d'appel des départements.

1955

M. Leyat (Nancy).

1956

M. Bocquet (Rabat).
M. Thiers (Bastia).

Procureurs de la République de 1re classe.

1954

MM. Blet (le Havre).
Maraud (Poitiers).
MM. Périer (Angoulême).
Roume (Nîmes).

1955

MM. Couëtoux du Tertre (Casablanca).
Deneysses (Limoges).
MM. Flamarion (Reims).
Gaultier (Lyon).
Jozeau (Pontoise).

1956

M. Aubry (Rouen).
M. Caleb (Lille).

Inscriptions en application des mesures transitoires de l'article 6 du décret du 16 octobre 1953 modifié par le décret du 27 mai 1955.

1945 1946

M. Varlet (Angers).

1956

M. Ducrohet (Montpellier).

Substituts des procureurs généraux près les cours d'appel des départements.

1955

MM. Loignon, avocat général (Aix).
Margot, avocat général (Tunis).
M. Mouton, avocat général (Aix).

1956

MM. Bardelli (Alger).
Bavoux (Besançon).
Bot (Rennes).
Bouyssou (Grenoble).
Canazzi (Tunis).
Chabrat (Toulouse).
Fiegel (Colmar).
Foissin (Rabat).
Guihaire (Rennes).
Lemerle (détaché).
Lieutaud (Alger).
MM. Marotte (Nancy).
Orvain (Rennes).
Pellissier (Orléans).
Pezaud, avocat général (Alger).
Ruolt, avocat général (Rabat).
Sirol (Agen).
Thomas (Lyon).
Tison (Riom).
Trensz (Colmar).

Substituts du procureur de la République près le tribunal de la Seine.

1955

M. Brunet.

1956

MM. Abgrall (ministère de la justice).
Baillif.
Barc.
Barthélémy (ministère de la justice)
Bel (détaché).
Boutemail.
Charrasse
Graille (ministère de la justice).
Granier.
Larocque.
MM. Lhez (ministère de la justice).
Mallet (ministère de la justice).
Mitard.
Mongin.
Navelot (ministère de la justice).
Porre (ministère de la justice).
Poumeroulie.
Robin.
Toubas.

Procureurs de la République de 2e classe.

1953

M. Menneteau (Sousse).

1956

MM. Albert (Cahors).
Antoine (Chambéry).
Chassaing (Montauban).
Clergue (Moulins).
Colonna (Sétif).
Coquilhat (Sidi-bel-Abbès).
Davenas (Annecy).
Degache (Montbrison).
Depierres (Boulogne).
Duport (Périgueux).
Fabre (Tarbes).
Finot (Grasse).
Foucart (Arras).
de Goislard de Monsabert (Brive).
MM. Mabelly (Aix).
Macé (Saint-Brieuc).
Martin (Villefranche-sur-Saône).
Martin (Rodez).
Masselin (Bourges).
Pérès (Caen).
Pomarat (le Puy).
de Puymaly (Rochefort).
Remmy (Marrakech).
Roch (Lunéville).
Zehler (Bizerte).

Substituts de procureurs de la République.

1945-1946

M. Lourd (Grenoble).

1947

M. Colonna d'Istria (Nice).

1948

M. Chevrou (Bordeaux).

1952

M. Anthon (Mulhouse).

1954

MM. Constantin (congé longue durée).
Lafabrie-Raymond (Bordeaux).
Lemant (Pontoise).
Tallet (Marseille).
Tharasse (détaché au ministère de la justice).

1955

MM. Agostini, procureur de la République (Coutances).
Andrieux (détaché).
Angeli (Tunis).
Bellamy (Grenoble).
Bonnefous, procureur de la République (Mantes).
Borgey, procureur de la République (Belley).
Courteaud, procureur de la République (Thonon).
Dauvergne, procureur de la République (Lannion).
Diday, procureur de la République (Bourgoin).
Dufaur, procureur de la République (Saint-Dié).
Duquet (détaché).
Favre, procureur de la République (Bonneville).
Geiger, procureur de la République (Remiremont).
Guilloré de La Landelle (Rennes)
Gulphe (détaché au ministère de la justice).
Guyot (Pontoise).
Hardy (Rouen).
Lescarret (Bordeaux).
Margraff (Strasbourg).
Méjean, procureur de la République (Condom).
Minjaud, procureur de la République (Tarascon).
Mossy (Marseille).
Pageaud (Poitiers).
Preziosi, procureur de la République (Lesparre).
Quris (Rabat).
Renart, procureur de la République (Sarlat).
Ribert (détaché au ministère de la justice).
Seignolle, procureur de la République (Dax).
Tardivat, procureur de la République (Chinon).
de Tarragon, procureur de la République (Sens).

1956

MM. Albou (Alger).
Baguet (Saint-Etienne).
Resnard (Lille).
Bévin (Rouen).
Bonnefoy (Reims).
Bordelais (Casablanca).
Brossette, procureur de la République (Rambouillet).
Caron, procureur de la République (Pontivy).
Castéran, procureur de la République (Montreuil).
Combe (Alger).
Delcambre, procureur de la République (la Flèche).
Désert, procureur de la République (Saint-Amand).
Ducasse (Toulouse).
Dumas (Alger).
Escande, procureur de la République (Libourne).
Fréminet (Mulhouse).
Gigault de Crisenoy (ministère de la justice).
Herzog (détaché Seine, à la suite).
Jégu, procureur de la République (Saint-Marcellin).
Lacoste (Rouen).
Lajaunie, procureur de la République (Melun).
Lansier, procureur de la République (Etampes).
Lapeyre (Alger).
Lemarié (Nantes).
Luciani, procureur de la République (Domfront).
Mérour, procureur de la République (Dinan).
Mousset, procureur de la République (Bagnères-de-Bigorre).
Peyre, procureur de la République (Carpentras).
Piquard, procureur de la République (Gray).
Pottecher (Strasbourg).
Preux (Amiens).
de Puybusque Toutens, procureur de la République (Foix).
Roman (Nice).
Rongier, procureur de la République (Trévoux).
Sutter (Colmar).
Synvet (détaché au ministère de la justice).
Thibaud (Rouen).
Tixier, procureur de la République (Pont-l'Evêque).
Toubert (Marseille).
Ville, procureur de la République (Pamiers).
Violle (Rennes).
Waquet (Versailles).

Fait à Paris, le 6 janvier 1956.

Le premier président de la cour de cassation, président de la commission du tableau d'avancement,
N. BATTESTINI.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret portant nomination d'un commissaire résident général de France au Maroc.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 novembre 1955: page 11084, 1re colonne, au lieu de: « M. André Dubois, préfet hors classe, est nommé... », lire: « M. André Dubois, préfet de police, est nommé... ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret n° 56-11 du 9 janvier 1956 portant attribution d'une allocation spéciale militaire à certains militaires des réserves à solde spéciale progressive.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre de la santé publique et de la population, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 54-697 du 1er juillet 1954 tendant à permettre le rappel sous les drapeaux de certains réservistes français en Tunisie;

Vu le décret n° 55-595 du 19 mai 1955 tendant au rappel et au maintien sous les drapeaux du deuxième contingent incorporé en 1953;

Vu le décret n° 55-766 du 7 juin 1955 tendant au rappel sous les drapeaux des hommes de la disponibilité résidant en Algérie;

Vu le décret n° 55-956 du 11 juillet 1955 tendant au rappel des militaires de réserve affectés spéciaux du corps spécial de la sûreté aux armées;

Vu le décret du 19 août 1955 tendant au rappel sous les drapeaux des hommes de la disponibilité résidant au Maroc;

Vu le décret du 28 août 1955 tendant au maintien sous les drapeaux des hommes du premier contingent 1954 (art. 1er);

Vu le décret du 28 août 1955 relatif au rappel sous les drapeaux de certains officiers et sous-officiers de réserve;

Vu le décret n° 55-1240 du 20 septembre 1955 tendant au rappel sous les drapeaux des auxiliaires de la gendarmerie mobile d'Algérie;

Vu le décret n° 55-1290 du 3 octobre 1955 portant rappel sous les drapeaux de certains réservistes français en Algérie;

Vu le décret n° 55-1316 du 3 octobre 1955 tendant au maintien sous les drapeaux au delà de leur période réglementaire de réservistes convoqués en Algérie en qualité d'interprètes;

Vu le décret n° 55-1317 du 3 octobre 1955 tendant au rappel temporaire sous les drapeaux d'officiers et sous-officiers de réserve du personnel navigant de l'armée de l'air résidant en Afrique du Nord;

Vu le décret n° 55-1344 du 13 octobre 1955 portant rappel sous les drapeaux de certains réservistes français en Algérie et au Maroc;

Vu le décret n° 55-1345 du 13 octobre 1955 portant rappel sous les drapeaux de certains réservistes français au Maroc;

Vu le décret n° 55-1497 du 21 novembre 1955 tendant au maintien sous les drapeaux des hommes entrant dans la composition du 2e contingent 1954;

Vu le décret n° 55-1498 du 21 novembre 1955 concernant l'application du décret du 28 août 1955 relatif au rappel sous les drapeaux de certains officiers et sous-officiers de réserve;

Vu le décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance, et notamment le chapitre IV,

Décrète:

Art. 1er. — Les militaires et marins à solde spéciale progressive, chefs de famille ayant accompli plus de six mois de service militaire en sus des obligations légales auxquelles ils étaient personnellement astreints et ayant fait l'objet d'une mesure de rappel ou de maintien sous les drapeaux en Afrique du Nord, conformément aux décrets visés ci-dessus, percevront une allocation spéciale militaire.

Art. 2. — Les militaires et marins à solde spéciale progressive, réunissant les conditions prévues à l'article 1er ci-dessus qui, sans être chefs de famille, seront reconnus comme soutiens de famille par les commissions d'admission aux allocations militaires sont admis au bénéfice de cette allocation.

Art. 3. — Cette allocation sera servie aux familles et imputée dans les mêmes conditions que les allocations d'aide sociale prévues à l'article 25 du décret du 29 novembre 1953 et ne pourra être cumulée avec celle-ci.

Art. 4. — Le taux de l'allocation prévue aux articles précédents est fixé à 200 F par jour.

Art. 5. — Le présent décret aura effet du 1er janvier 1956 au 31 juillet 1956.

Fait à Paris, le 9 janvier 1956.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
PIERRE BILLOTTE.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur par intérim,
EDGAR FAURE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD LAFAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Tableau d'avancement.

MAGISTRATS DU SIÈGE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Pour un emploi du 3e degré.

Tableau 1952.

M. Roux.

Tableau 1953.

MM. Cousin.
Forster.
M. Herisson.

Tableau 1954.

MM. Ferrey.
Porte.
M. Tchernonog.

Tableau 1955.

1 MM. Malignon.
2 Puig.
3 MM. Cadore (Marcel-Lucien).
4 Artus.

Tableau 1956.

M. Autheman.

Pour un emploi du 4e degré.

Tableau 1953.

MM. Cousin.
Forster.
M. Herisson.

Tableau 1954.

MM. Ferrey.
Malignon.
M. Tchernonog.

Tableau 1955.

1 MM. Puig.
2 Cadore (Marcel-Lucien).
3 M. Artus.

Tableau 1956.

M. Descrozailles.

Pour un emploi du 5e degré.

Tableau 1955.

1 MM. Keromes.
2 Dupre de Pommarede.
3 MM. Ferjus.
4 Sammarcelli (Victor).

Tableau 1956.

1 MM. Pia (Guy-Louis).
2 Le Roux.
3 M. Petre.

Pour un emploi du 6e degré.

Tableau 1954.

MM. Jardillier.
Masson (Michel).
MM. Minodier.
Tran Van Tan.

Tableau 1955.

1 MM Gerboin.
Trani.
3 Nayral de Puybusque.
4 Claveau.
Drouet (Pierre).
Jeanson.
Lasserre.
Merle.
9 MM. Kirsch.
Lalondrelle.
Leca.
Perin.
Petit (Jacques-Henri).

Tableau 1956.

1 MM. Mangin (Gilbert).
Neveu.
3 Etienne.
4 MM. Bonjean.
Fonvielle.

Pour un emploi du 7e degré.

Tableau 1954.

M. Masson (Michel).
M. Nayral de Puybusque.

Tableau 1955

4 MM. Claveau.
Drouet (Pierre).
Jeanson.
Lassere.
Merle.
6 MM. Kirsch.
Lalondrelle.
Leca.
Perin.
Petit (Jacques-Henri).

Tableau 1956.

1 MM. Mangin (Gilbert).
Neveu.
3 Etienne.
4 MM. Bonjean.
Fonvielle.

Pour un emploi du 8e degré.

Tableau 1956.

1 MM. Mangin (Gilbert).
Neveu.
3 Etienne.
4 MM. Bonjean.
Fonvielle.

Pour un emploi du 9e degré.

Tableau 1954.

MM. Brusq.
Dubourdieu.
MM. Fourmont.
Ortolland.

Tableau 1955

1 MM. Beauvillain de Montreuil.
Girard (Roland).
Lesec.
Luciani (Paul).
5 Burlion.
Minet.
Monnet de Lorbeau.
8 MM. Briand.
Graffan.
Guerrini.
de Nobili.

Tableau 1956.

1 MM. Petit (René).
2 Comte (Philippe).
3 Petit (Marcel).
4 Guesdon.
Michel (Clair).
Reymond (Hubert).
7 MM. Connen.
Lubin.
Mannent.
Provost.

Pour un emploi du 10e degré.

Tableau 1955.

1 MM. Baccard.
Dufour.
Roquefort.
4 Rascol.
Thery (Yvon).
6 Thierry (Jean).
7 MM. Dorwling Carter (Raymond).
Lief.
Pauirat.
Razafinantoanina.

Tableau 1956.

1 MM. Douçot.
Juillet.
Lajou.
Leperlier.
5 Denat.
Justet.
7 Baron.
Benach.
Michat.
10 MM. Bleriot.
Couzinet.
Moreau.
Ourgaud (Henri).
Pinay.

Pour un emploi du 11e degré.

Tableau 1955

1 MM. Cardineau.
Gaucher.
Guerin (Jacques).
Hebert.
de Labrusse.
Tarisien.
7 Andreani.
Binet.
Bona.
Douay (Claude).
Georges.
Halpern.
Lerat.
14 MM. Bellec.
Costallat.
Creppy.
Dumont.
Dumoulin.
Garrigou.
Guermann.
Hammer.
Massot.
Orsini.
Seguin.
Tamby.
Verges (Jean).

Tableau 1956.

1 MM. Baptiste (René).
Raoux.
3 Lambert.
4 Wagret.
5 Theron (Jean).
6 MM. Joubert (Honoré).
Svanh.
8 Ah Soune.
9 Ferlet.
10 Vilette.

Pour un emploi du 13e degré.

Tableau 1954.

MM. Barbet.
Berthelet.
Cadiou.
Filhouse
Goudot.
Hippeau.
Jambon.
MM. Niverd.
Pagnon.
Paloutier.
Planche.
Pourouchottania.
Raybaud.

Tableau 1955.

1 MM. Colas.
2 Cartier.
Debiais.
Peloquin.
Porsan.
Tanays.
7 Chaillou.
Fillon (Serge).
Manfredi.
Masbatin.
Monlau.
Moschetti.
13 MM. Amirda.
Doelsch.
Doublier.
Gaillard (Raymond).
Oscar.
Vincentelli.
19 Abric.
Belhomme.
Couturon.
Garçon (Charles).

Tableau 1956.

1 MM. Bertrou.
Brunat.
Cotinaud.
Garsi.
Spitz.
Trocheris (Jean).
7 Boye.
Decheix.
Delmée.
Maroille.
Serre.
12 MM. Ravet.
Richard (Marc).
Rives.
Salles.
16 Cleostrate.
Cuche.
de Lavau (Gustave).
Leportier.
Martin (François).

Fait à Paris, le 6 janvier 1956.

Le Président de la République,
président du Conseil supérieur de la magistrature,
RENÉ COTY.

MAGISTRATS DU PARQUET DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Pour un emploi du 3e degré.

Tableau 1955.

M. Magry.

Tableau 1956.

1 M. de Ravel d'Esclapon.
2 M. Borel.

Pour un emploi du 4e degré.

Tableau 1956

1 M. de Ravel d'Esclapon.
2 M. Barnicaud.

Pour un emploi du 5e degré.

Tableau 1952.

M. Marie-Nelly.

Tableau 1956.

1 MM. de Kermadec.
2 Boni.
3 M. Mathieu

Pour un emploi du 6e degré.

Tableau 1954.

M. Fouquet.

Tableau 1955.

1 MM. Jouhaud.
2 Guy (Paul).
3 Gaigneron-Jolimon de Marolles.
4 MM. Branchi.
5 Jude.
6 Thiriot.

Tableau 1956.

Néant.

Pour un emploi du 9e degré.

Tableau 1952.

M. Belot.

Pour un emploi du 11e degré.

Tableau 1955.

8 MM. Guyotot.
9 Roux (André).
10 Laffly.
11 Leloir (Michel).
12 MM. Chifflet (Luc).
13 de Rozario (Jean-Hubert).
14 N'Guyen Bich.

Tableau 1956.

1 MM. Guemas.
2 Dolbois.
3 MM. Basse.
4 Pruilh.

GREFFIERS EN CHEF DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Année 1956.

Pour un emploi de greffier en chef d'un tribunal de 1re classe.

Néant.

Pour un emploi de greffier en chef d'un tribunal de 2e classe.

1 M. Hedue.
2 M. Rezard-Desvouves.

Pour un emploi de greffier en chef d'un tribunal de 3e classe.

M. Doudet.

Pour un emploi de greffier en chef d'une justice de paix à compétence étendue de 1re classe.

M. Bellay.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Conseil général des ponts et chaussées.

Par arrêté du 9 janvier 1956, M. Renaud (Bernard), inspecteur général des ponts et chaussées, est nommé vice-président du conseil général des pont et chaussée, en remplacement de M. Parmentier, atteint par la limite d'âge et admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Ces dispositions prennent effet au 21 janvier 1956.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Conseil d'administration de la Société des transports pétroliers par pipe-line.

Par décision du 30 décembre 1955, M. de Saint-Vincent (Amaury), inspecteur de l'industrie et du commerce, est désigné, en qualité de représentant de l'Etat au titre du ministère de l'industrie et du commerce au conseil d'administration de la Société des transports pétroliers par pipe-line, en remplacement de M. Roux (Ambroise).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 56-12 du 9 janvier 1956 relatif aux conditions d'un emprunt à émettre par Electricité de France.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 12 novembre 1938 relatif aux conditions d'émission des emprunts émis ou garantis par l'Etat et des emprunts des départements, communes, établissements publics et colonies, et notamment son article 1er;

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, et notamment son article 24;

Vu la loi du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier, et notamment ses articles 6 et 7;

Vu l'article 25 de la loi n° 53-80 du 7 février 1953 modifié par l'article 47 de la loi n° 53-1336 du 31 decembre 1953;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Electricité de France est autorisée à émettre, avec la garantie de l'Etat, un emprunt dont les titres seront assortis d'une prime de remboursement excédant le maximum de 5 p. 100 fixé par l'article 1er du décret du 12 novembre 1938 relatif aux conditions des emprunts.

L'objet et les modalités de cet emprunt seront fixés par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 janvier 1956.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Application de l'article 7 de la loi de finances pour l'exercice 1955 (loi n° 55-722 du 27 mai 1955).

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 7 de la loi de finances pour l'exercice 1955 (n° 55-722 du 27 mai 1955);

Vu les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses des services civils pour l'exercice 1955 (budget général et budgets annexes);

Vu les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses des services militaires pour les exercices 1955 et 1956 (budget général et budgets annexes),

Arrête:

SECTION I. — **Dépenses ordinaires des services civils.**

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts aux ministres, au titre des dépenses ordinaires des services civils, par les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses des services civils pour l'exercice 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 330.441.000 F est définitivement annulée conformément à l'état A annexé au présent arrêté.

SECTION II. — **Dépenses en capital des services civils.**

Art. 2. — Sur les crédits de payement ouverts aux ministres, au titre des dépenses en capital des services civils, par les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses des services civils pour l'exercice 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 2.085.084.000 F est définitivement annulée conformément à l'état B annexé au présent arrêté.

SECTION III. — **Budgets annexes (services civils).**

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Art. 3. — Sur les crédits ouverts au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne, par la loi n° 55-140 du 2 février 1955 et par des textes spéciaux, une somme totale de 900.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

1re SECTION

5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 3010. — Services extérieurs. — Locaux, mobiliers, fournitures	300.000 F.

2e SECTION. — *Dépenses d'équipement.*

TITRE V. — Investissements exécutés par l'Etat.

7e partie. — Equipements administratif et divers.

Chap. 57-00. — Equipement de la caisse nationale d'épargne. — Matériel et outillage	600.000
Total	900.000 F.

IMPRIMERIE NATIONALE

Art. 4. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances et des affaires économiques, au titre du budget annexe de l'Imprimerie nationale, par la loi n° 54-1314 du 31 décembre 1954 et par des textes spéciaux, une somme de 40.500.000 F est définitivement annulée sur le chapitre 60 « Achats ».

MONNAIES ET MÉDAILLES

Art. 5. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances et des affaires économiques, au titre du budget annexe des monnaies et médailles, par la loi n° 55-358 du 3 avril 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 11.100.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 3030. — Entretien des ateliers et du matériel d'exploitation	600.000 F.
Chap. 3050. — Matériel neuf et installations nouvelles	300.000
Chap. 3060. — Fabrication des monnaies	10.000.000
Chap. 3070. — Fabrication des médailles	200.000
Total	11.100.000 F.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Art. 6. — Sur les crédits ouverts au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, par la loi n° 55-695 du 22 mai 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 209.680.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

1re SECTION — *Dépenses ordinaires.*

Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 3010. — Services extérieurs. — Remboursement de frais	19.600.000 F.
Chap. 3020. — Administration centrale. — Chauffage et éclairage, mobilier. — Fournitures	250.000
Chap. 3040. — Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Matériel des bureaux. — Fournitures.	56.500.000
Chap. 3060. — Entretien et aménagement des locaux	5.000.000
Chap. 3070. Matériel automobile	25.000.000
Chap. 3140 — Matériel des télécommunications	90.000.000
Chap. 3150. — Dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications	1.800.000

Subventions.

Chap. 5000. — Subventions de fonctionnement à divers organismes	140.000
Total pour la 1re section	198.290.000 F.

2e SECTION. — *Dépenses d'équipement.*

TITRE V. — Investissements exécutés par l'Etat.

3e partie, — Transports, communications et télécommunications.

B. — Reconstruction.

Chap. 53-80. — Reconstruction. — Bâtiments	7.600.000 F.
Chap. 53-82. — Reconstruction des bureaux téléphoniques	3.680.000
Chap. 53-84. — Reconstruction des lignes téléphoniques interurbaines et des réseaux urbains	90.000
Chap. 53-86. — Reconstruction des services télégraphiques et radioélectriques	20.000
Total pour la 2e section	11.390.000 F.
Total pour les postes, télégraphes et téléphones	209.680.000 F.

SECTION IV. — **Dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires.**

Art. 7. — Sur les crédits ouverts aux ministres au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1955 par les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses des services militaires pour les exercices 1955 et 1956 et par des textes spéciaux, une somme de 4.133.961.000 F est définitivement annulée conformément à l'état C annexé au présent arrêté.

SECTION V. — **Budgets annexes (services militaires).**

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES ESSENCES

Art. 8. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale et des forces armées au titre du budget annexe du service des essences pour l'exercice 1955, par la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 116.434.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

1re SECTION. — *Dépenses d'exploitation.*

Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 390. — Achat de carburants, ingrédients et matériels. — Droits et taxes de douanes	78.664.000 F.
Chap. 391. Frais d'exploitation	22.820.000
Chap. 392. — Achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	1.500.000

3e SECTION. — *Dépenses de premier établissement.*

TITRE Ier. — Dépenses de caractère industriel.

Chap. 9900. — Infrastructure, équipement et gros entretien des installations industrielles	6.027.000

TITRE II. — Dépenses de caractère extra-industriel.

Chap. 9910. — Infrastructure, équipement et entretien des installations extra-industrielles (installations réservées)	7.423.000
Total	116.434.000 F.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POUDRES

Art. 9. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale et des forces armées au titre du budget annexe du service des poudres pour l'exercice 1955 par la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 15 millions de francs est définitivement annulée sur le chapitre 370. — « Frais généraux relatifs à l'exploitation et dépenses de fonctionnement ».

Art. 10. — Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1955.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés sur l'exercice 1955 au titre des dépenses ordinaires des services civils imputables sur le budget général.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés
		Milliers de francs.
	Affaires marocaines et tunisiennes.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Travaux immobiliers	745
	Agriculture.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-81	Direction générale des eaux et forêts. — Travaux d'entretien	620
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-02	Administration centrale. — Matériel et dépenses diverses	489
34-22	Services extérieurs. — Matériel et dépenses diverses	261
	Total pour les anciens combattants	750
	Education nationale.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-31	Ecoles nationales de perfectionnement. Centres nationaux de pédagogie spéciale et d'éducation de plein air. — Travaux d'entretien	190
35-41	Enseignement technique. — Travaux d'entretien	5.090
35-51	Jeunesse et sports. — Travaux d'aménagement, d'entretien et de grosses réparations	3.180
35-61	Bibliothèques. — Participation aux frais d'aménagement des bibliothèques municipales	200
35-71	Arts et lettres. — Travaux de décoration	140
35-81	Monuments historiques. — Entretien, conservation et remise en état	36.500
35-82	Bâtiments civils et palais nationaux — Entretien, aménagement et restauration	34.390
35-84	Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Travaux	2.805
35-85	Dépenses de restauration et de rénovation du domaine national de Versailles	8.000
	Total pour l'éducation nationale	90.495
	Finances, affaires économiques et plan.	
	II. — SERVICES FINANCIERS	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-32	Services extérieurs du Trésor. — Matériel	1.802
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-01	Administration centrale. — Travaux d'entretien	240
35-41	Direction générale des impôts. — Travaux d'entretien	586
35-61	Direction générale des douanes et droits indirects. — Travaux d'entretien	560
	Total pour la 5e partie	1.386
	Total pour les services financiers	3.188
	III. — AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN	
	SECTION I. — AFFAIRES ÉCONOMIQUES	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Travaux immobiliers	247
	Industrie et commerce.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Travaux d'équipement et d'entretien	254
	Intérieur.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Travaux immobiliers	1.687
	Justice.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-21	Bâtiments pénitentiaires. — Travaux d'entretien	1.700
35-31	Bâtiments de l'éducation surveillée. — Travaux d'entretien	300
	Total pour la justice	2.000
	Présidence du conseil.	
	I. — SERVICES CIVILS	
	B. — Direction des Journaux officiels.	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-01	Matériel et remboursements de frais	22
34-03	Matériel d'exploitation	3.073
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	14
	Total pour la présidence du conseil	3.109
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	320

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-21	Routes et ponts. — Entretien et réparations.	175.000
35-31	Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations	27.316
35-32	Ports maritimes. — Entretien et réparations	16.496
35-33	Etablissements de signalisation maritime. — Fonctionnement, entretien et réparations	1.360
	Total pour la 5e partie	220.112
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme	220.432
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-61	Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes	3.914

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	RECAPITULATION	
	Affaires marocaines et tunisiennes	745
	Agriculture	620
	Anciens combattants et victimes de la guerre	750
	Education nationale	90.495
	Finances, affaires économiques et plan	
	II. — Services financiers	3.188
	III. — Affaires économiques et plan	247
	Industrie et commerce	254
	Intérieur	4.687
	Justice	2.000
	Présidence du conseil. — I. — Services civils : B. — Journaux officiels	3.109
	Travaux publics, transports et tourisme : I. — Travaux publics, transports et tourisme	220.432
	II. — Aviation civile et commerciale	3.914
	Total pour l'état A	330.441

Etat B. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés sur l'exercice 1955 au titre des dépenses en capital des services civils, imputables sur le budget général.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	Agriculture.	
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	
	1re partie. — Agriculture.	
51-01	Equipement des services centraux	600
51-20	Equipement des services vétérinaires	3.840
51-30	Equipement des services agricoles et des centres d'essais démonstratifs	1.882
51-32	Service de la protection des végétaux. — Equipement	720
51-60	Grands travaux d'hydraulique et d'équipements agricoles	6.921
51-62	Aménagement de points d'alimentation en eau potable	11.400
51-70	Travaux prévus par la loi du 7 juin 1951	3.000
51-72	Mise en valeur des landes de Gascogne	3.300
51-78	Aménagement du centre de recherches et d'expérimentation du génie rural et construction de bâtiments administratifs	2.890
51-80	Travaux d'équipement des eaux et forêts	15.960
	Total pour la 1re partie	50.513
	6e partie. — Equipement culturel et social.	
56-30	Etablissements d'enseignement agricole. — Equipement	17.830
	Total pour le titre V	68.343
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT	
	A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
61-60	Subventions d'équipement pour le génie rural	201.827
61-61	Subventions pour aménagement des grandes régions agricoles. — Etudes et travaux	8.000
61-80	Subventions d'équipement pour les eaux et forêts	1.980
	Total pour la 1re partie	211.807
	6e partie. — Equipement culturel et social.	
66-10	Subventions d'équipement pour l'institut national de la recherche agronomique	10.920
	Total pour le titre VI	222.727
	Total pour l'agriculture	291.070

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	Education nationale.	
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	
	6e partie. — Equipement culturel et social.	
56-10	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement	7.600
56-15	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement (plan quinquennal)	17.560
56-20	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement	20.740
56-41	Etablissements nationaux et services extérieurs de l'enseignement technique. — Equipement (loi de programme)	26.160
56-42	Centres d'apprentissage. — Equipement	42.500
56-43	Centres d'apprentissage. — Equipement (loi de programme)	51.800
56-46	Centres d'apprentissage. — Equipement (plan quinquennal)	82.420
56-50	Etablissements d'éducation physique et sportive. — Equipement	5.600
56-70	Manufactures nationales. — Mobilier national et écoles d'art nationales. — Equipement en matériel	260
56-72	Musées nationaux. — Equipement	2.860
56-90	Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement	680
	Total pour la 6e partie	238.180
	7e partie. — Equipements administratif et divers	
57-80	Construction d'immeubles nécessaires au fonctionnement des administrations et services publics de l'Etat	19.200
	Total pour le titre V	277.380
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT	
	A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
	6e partie. — Equipement culturel et social.	
66-10	Subvention d'équipement au centre national de la recherche scientifique et aux établissements de recherche scientifique	27.400
66-12	Subventions d'équipement aux universités et établissements d'enseignement supérieur	74.780

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
66-13	Subventions d'équipement aux universités et établissements d'enseignement supérieur (loi de programme)	55.920
66-15	Subventions d'équipement aux universités et établissements d'enseignement supérieur (plan quinquennal)	29.500
66-20	Subventions d'équipement aux établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat	24.500
66-21	Subventions d'équipement aux établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat (loi de programme)	21.400
66-25	Subventions d'équipement aux établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat (plan quinquennal)	39.200
66-30	Subventions d'équipement pour les établissements du premier degré	201.740
66-31	Subventions d'équipement pour les établissements du premier degré (loi de programme)	182.760
66-35	Subventions d'équipement pour les établissements du premier degré (plan quinquennal)	196.400
66-40	Subventions d'équipement aux établissements d'enseignement technique	5.300
66-41	Subventions d'équipement aux établissements d'enseignement technique (loi de programme)	1.000
66-45	Subventions d'équipement aux établissements d'enseignement technique (plan quinquennal)	15.500
66-50	Subventions d'équipement pour l'éducation physique et les sports	34.800
66-60	Subventions d'équipement aux bibliothèques	8.120
66-70	Subventions d'équipement aux salles de spectacles, conservatoires et écoles de musique	5.200
66-72	Subventions d'équipement aux musées	1.240
66-90	Subventions d'équipement social	32.080
	Total pour la 6e partie	956.840
	7e partie. — Equipements administratif et divers.	
67-60	Subventions d'équipement aux archives départementales	1.620
	Total pour le titre VI	958.460
	Total pour l'éducation nationale	1.235.840
	Finances, affaires économiques et plan.	
	II. — SERVICES FINANCIERS	
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	
	7e partie. — Equipements administratif et divers.	
57-90	Equipement des services financiers	7.160
	Intérieur.	
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	
	7e partie. — Equipements administratif et divers.	
57-30	Protection civile. — Dépenses d'équipement	5.880
57-40	Equipement de la sûreté nationale	24.300
57-90	Equipement en matériel de transmissions	400
	Total pour le titre V	30.580
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT	
	A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.	
63-50	Subventions d'équipement pour la voirie départementale et communale	15.520

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	5e partie. — Logement et urbanisme.	
65-50	Subventions d'équipement aux collectivités pour les réseaux urbains	54.840
65-52	Subventions d'équipement aux collectivités pour l'habitat urbain	14.600
	Total pour la 5e partie	69.440
	7e partie. — Equipements administratif et divers.	
67-50	Subventions d'équipement aux collectivités pour les constructions publiques	12.600
	Total pour le titre VI	97.560
	Total pour l'intérieur	128.140
	Justice.	
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	
	6e partie. — Equipement culturel et social.	
56-30	Etablissements d'éducation surveillée. — Equipement	1.600
	7e partie. — Equipements administratif et divers.	
57-20	Etablissements pénitentiaires. — Equipement	3.000
	Total pour la justice	4.600
	Présidence du conseil.	
	A. — SERVICES CIVILS	
	B. — Direction des Journaux officiels.	
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	
	7e partie. — Equipements administratif et divers.	
57-00	Journaux officiels. — Equipement	1.364
	Reconstruction et logement.	
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	
	5e partie. — Logement et urbanisme.	
55-00	Inondations dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales en 1940 et 1942 et dans le département de la Dordogne en 1944 (lois validées des 19 avril 1941, 29 mars 1942 et 11 juin 1942, ordonnances n° 45-2058 du 8 septembre 1945 et n° 45-2677 du 2 novembre 1945)	2.700
55-40	Projets de reconstruction et d'aménagement. — Aménagement du territoire	840
	Total pour la 5e partie	3.540
	7e partie. — Equipements administratif et divers.	
57-20	Constructions semi-définitives, aménagement et expropriation d'immeubles pour le fonctionnement des administrations et services publics de l'Etat	5.000
	Total pour la reconstruction et le logement	8.540

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	Santé publique et population.	
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	
	6e partie. — Equipement culturel et social.	
56-10	Reconstruction des établissements nationaux. — Bâtiments anciens. — Bâtiments sinistrés.	10.600
56-50	Contrôle sanitaire aux frontières	800
56-90	Frais d'études et de contrôle pour travaux d'équipement	80
	Total pour le titre V	11.480
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT	
	A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
	6e partie. — Equipement culturel et social.	
66-10	Subventions d'équipement aux établissements hospitaliers et de bienfaisance et aux écoles d'infirmières	73.320
66-12	Subventions d'équipement aux organismes d'hygiène sociale	42.556
66-20	Subventions d'équipement aux organismes de protection de l'enfance, aux établissements d'entr'aide et aux organismes d'intérêt social et familial	12.644
	Total pour le titre VI	128.520
	Total pour la santé publique	140.000
	Travail et sécurité sociale.	
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	
	7e partie. — Equipements administratif et divers.	
57-10	Equipement des services du travail et de la sécurité sociale	100
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.	
53-20	Routes et ponts. — Reconstructions et grosses réparations	21.380
53-30	Voies de navigation intérieure. — Equipement	34.083
53-32	Travaux de défense contre les eaux	14.126
53-34	Ports de commerce. — Equipement	68.698
53-36	Ports de pêche. — Equipement	2.751
53-38	Etablissements de signalisation maritime	11.000
	Total pour la 3e partie	152.038
	7e partie. — Equipements administratif et divers.	
57-50	Institut géographique national. — Equipement	18.000
57-90	Services des travaux publics et des transports. — Equipement en immeubles pour les bureaux	4.402
	Total pour la 7e partie	22.402
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.	
58-30	Etablissements de signalisation maritime. — Equipement dans les territoires d'outre-mer.	6.500
	Total pour le titre V	180.940

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT	
	A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.	
63-90	Subventions d'équipement pour travaux divers.	318
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme	181.258
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.	
53-90	Equipement des aéroports et routes aériennes. — Métropole	40.600
	6e partie. — Equipement culturel et social.	
56-40	Ecoles et stages. — Equipement	1.536
56-70	Aviation légère et sportive. — Equipement	5.780
	Total pour la 6e partie	7.316
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.	
58-90	Equipement des aéroports et routes aériennes hors de la métropole	19.036
58-94	Logements familiaux hors de la métropole	100
	Total pour la 8e partie	19.136
	Total pour l'aviation civile et commerciale	67.052
	III. — MARINE MARCHANDE	
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	
	6e partie. — Equipement culturel et social.	
56-20	Equipement des établissements d'enseignement maritime	850
56-21	Equipement des établissements d'enseignement maritime (loi de programme)	13.820
56-47	Etablissements d'enseignement maritime (plan quinquennal)	3.840
	Total pour la 6e partie	18.510
	7e partie. — Equipements administratif et divers.	
57-10	Equipement des services de l'inscription maritime	1.450
	Total pour la marine marchande	19.960
	RECAPITULATION	
	Agriculture	291.070
	Education nationale	1.235.840
	Finances, affaires économiques et plan:	
	II. — Services financiers	7.160
	Intérieur	128.140
	Justice	4.600
	Présidence du conseil:	
	I. — Services civils. — B — Journaux officiels	1.364
	Reconstruction et logement	8.540
	Santé publique et population	140.000
	Travail et sécurité sociale	100
	Travaux publics, transports et tourisme:	
	I. — Travaux publics, transports et tourisme	181.258
	II — Aviation civile et commerciale	67.052
	III. — Marine marchande	19.960
	Total pour l'état B	2.085.084

Etat C. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés sur l'exercice 1955 au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires, imputables sur le budget général.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs
	Défense nationale et forces armées.	
	SECTION COMMUNE	
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	3e partie. — Fabrications.	
53-51	Gendarmerie. — Matériel	21.898
53-52	Gendarmerie. — Programmes, habillement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	4.480
	Total pour la 3e partie	26.378
	4e partie. — Infrastructure.	
54-51	Gendarmerie. — Infrastructure	22.790
54-61	Service de santé. — Infrastructure	7.700
54-91	Construction de logements militaires	12.000
	Total pour la 4e partie	42.490
	5e partie. — Infrastructure O. T. A. N.	
55-81	Infrastructure interalliée. — Travaux	3.764
	Total pour la section commune	72.632
	SECTION AIR	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-61	Entretien des immeubles et du domaine militaire	11.200
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	2e partie. — Investissements techniques et industriels.	
52-71	Constructions aéronautiques. — Equipement technique et industriel	130.000
	3e partie. — Fabrications.	
53-41	Habillement. — Campement. — Effets spéciaux. — Couchage. — Ameublement. — Matériels divers (programme)	91.320
53-51	Armement de l'armée de l'air	29.248
53-52	Munitions de l'armée de l'air	45.188
53-53	Matériel roulant de l'armée de l'air	72.704
53-54	Matériel d'équipement des bases	90.380
53-71	Télécommunications. — Fabrications	310.000
53-72	Matériel de série de l'armée de l'air	1.204.600
53-73	Matériel de série de l'aéronautique navale	89.434
	Total pour la 3e partie	1.872.274
	4e partie. — Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement.	
54-61	Bases. — Travaux et installations	131.800
54-71	Constructions aéronautiques. — Travaux et installations	22.500
54-81	Services. — Travaux et installations	21.200
	Total pour la 4e partie	175.500
	Total pour le titre V	2.177.774
	Total pour la section Air	2.191 974

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	SECTION GUERRE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-41	Alimentation	4.139
32-42	Chauffage et éclairage	5.963
32-43	Habillement, campement, couchage et ameublement. — Entretien	760
	Total pour la 2e partie	10.862
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-01	Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien	1.002
34-51	Fonctionnement des services rattachés au service du matériel	1.732
34-52	Entretien des véhicules, de l'armement et des munitions	148.207
34-53	Carburants	24.000
34-54	Entretien du matériel du service des transmissions	26.712
34-61	Entretien du matériel du génie	8.100
34-72	Frais généraux des établissements des fabrications d'armement. — Matières et marchés à l'industrie	1.960
	Total pour la 4e partie	211.613
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-01	Administration centrale. — Travaux d'entretien	750
35-61	Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	65.720
	Total pour la 5e partie	66.470
	Total pour le titre III	288.975
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	1re partie. — Etudes, recherches et prototypes.	
51-91	Equipement de laboratoires et organes d'expérimentation	1.128
	2e partie. — Investissements techniques et industriels.	
52-71	Service des fabrications. — Investissements techniques et industriels	152.000
	3e partie. — Fabrications	
53-41	Habillement, campement, couchage et ameublement. — Programmes	189.660
53-71	Fabrications d'armement	881.620
53-91	Fabrications de matériels divers	33.865
	Total pour la 3e partie	1.105.145

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	4e partie. — Infrastructure.	
54-41	Service de l'intendance. — Equipement	5.536
54-51	Service du matériel. — Equipement	23.600
54-52	Service des transmissions. — Equipement	21.237
54-61	Service du génie. — Equipement	66.540
	Total pour la 4e partie	116.913
	Total pour le titre V	1.375.186
	Total pour la section Guerre	1.664.161
	SECTION FORCES TERRESTRES D'EXTREME-ORIENT	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-41	Alimentation de la troupe	500
32-43	Habillement, campement, couchage, ameublement, chauffage, éclairage, ventilation	3.600
	Total pour la 2e partie	4.100
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-52	Entretien des véhicules, de l'armement et des munitions	1.600
34-54	Entretien du matériel du service des transmissions	19.868
	Total pour la 4e partie	21.468
	Total pour la section Forces terrestres d'Extrême-Orient	25.568
	SECTION MARINE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Entretien des immeubles et du domaine militaire	2.520
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	2e partie. — Investissements techniques et industriels.	
52-71	Constructions et armes navales. — Travaux immobiliers	12.000
52-72	Constructions et armes navales. — Gros outillage et matériel roulant	18.000
	Total pour la 2e partie	30.000
	3e partie. — Fabrications.	
53-41	Habillement et couchage — Programmes	19.000
53-61	Aéronautique navale. — Matériel de série	1.815
53-72	Munitions	54.000
53-73	Equipement militaire et défense côtière	20.000
	Total pour la 3e partie	94.815

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
	4e partie. — Infrastructure.	
54-41	Commissariat de la marine. — Parcs à combustibles	1.120
54-42	Commissariat de la marine. — Travaux immobiliers	868
54-51	Travaux maritimes. — Travaux et installations	34.000
54-52	Service technique des transmissions. — Equipement	9.800
54-61	Aéronautique navale. — Bases	59
	Total pour la 4e partie	45.847
	Total pour le titre V	170.662
	Total pour la section Marine	173.192
	France d'outre-mer.	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-31	Gendarmerie. — Entretien des bâtiments. — Locations	217
35-71	Entretien du domaine militaire. — Loyers. — Travaux du génie en campagne	2.224
	Total pour le titre III	2.441
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	3e partie. — Fabrications.	
53-31	Gendarmerie. — Equipement en matériel des unités	3.600
	4e partie. — Infrastructure.	
54-71	Travaux et installations domaniales	393
	Total pour le titre V	3.993
	Total pour la France d'outre-mer	6.434
	RECAPITULATION	
	Défense nationale et forces armées :	
	Section commune	72.632
	Section Air	2.191.974
	Section Guerre	1.664.161
	Section Forces terrestres d'Extrême-Orient	25.568
	Section Marine	173.192
	Total pour la défense nationale et les forces armées	4.127.527
	France d'outre-mer	6.434
	Total pour l'état C	4.133.961

Emission d'obligations par Electricité de France.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946, et notamment son article 24;
Vu l'article 25 de la loi n° 53-80 du 7 février 1953, modifié par l'article 47 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953;
Vu l'article 3 du décret n° 48-1795 du 26 novembre 1948;
Vu le décret n° 56-12 du 9 janvier 1956,

Arrête:

Art. 1er. — Electricité de France est autorisée à émettre, pour le financement de ses travaux de premier établissement, un emprunt de vingt milliards de francs représenté par des obligations d'une valeur nominale de 10.000 F réparties en quinze séries sensiblement égales et amortissables au plus tard le 16 janvier 1971, dans les conditions définies à l'article 4 ci-après.

Art. 2. — Le service des obligations en intérêt, amortissement, frais et accessoires est garanti par l'Etat, en application des dispositions de l'article 25 de la loi n° 53-80 du 7 février 1953, modifié par l'article 47 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953.

Art. 3. — Les obligations porteront jouissance du 16 janvier 1956. Le taux annuel d'intérêt est fixé à 5 p. 100. L'intérêt sera payable le 16 janvier de chaque année et, pour la première fois, le 16 janvier 1957.

Art. 4. — Les obligations seront amortissables dans les conditions ci-après.

Chaque année, il sera procédé au tirage au sort d'une série, les séries sorties les années précédentes ne participant pas au tirage. Les obligations appartenant à la série désignée par le sort seront remboursables à la première échéance de coupon suivant le tirage. Le remboursement des titres appartenant à la série sortie au premier tirage sera exigible le 16 janvier 1957.

Le prix de remboursement des obligations est fixé à 11.000 F.

Le tirage au sort aura lieu au plus tard deux mois avant la date d'exigibilité du remboursement. La série sortie au tirage sera publiée au *Journal officiel* au plus tard un mois avant la date d'exigibilité du remboursement.

Art. 5. — L'intérêt de l'obligation cessera de courir à compter de la date d'exigibilité du remboursement. Les coupons auxquels le porteur n'a pas droit seront déduits du capital remboursable s'ils ne sont pas joints au titre.

Art. 6. — Le payement des intérêts ainsi que le remboursement du capital seront effectués nets de tous impôts ou taxes, présents et futurs, à l'exception de ceux que la loi mettrait à la charge du porteur.

Art. 7. — La caisse nationale de l'énergie est chargée du service de l'émission conformément aux dispositions du décret susvisé.

Art. 8. — L'ouverture de l'émission est fixée au 16 janvier 1956. La clôture pourra être prononcée sans préavis.

Art. 9. — Les obligations seront délivrées sous la forme au porteur ou sous la forme nominative, au choix du souscripteur.

Art. 10. — Les obligations seront émises au pair. Le prix d'émission devra être acquitté en un seul versement au moment de la souscription.

Art. 11. — Les souscriptions seront reçues aux caisses désignées ci-après, dans la limite des titres disponibles chez chacune d'elles:

Comptables directs du Trésor dans la métropole et leurs correspondants;

Comptables des postes, télégraphes et téléphones;

Caisse nationale de l'énergie;

Banque de France, siège central, succursales et bureaux auxiliaires;

Banques et établissements financiers;

Caisses de crédit agricole mutuel, notaires, agents de change, courtiers en valeurs mobilières et tous autres intermédiaires agréés par la Banque de France.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 janvier 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BESSE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 9 janvier 1956 portant nomination d'une inspectrice générale de l'instruction publique.

Par décret en date du 9 janvier 1956, Mme Hatinguais, née Marc, agrégée des lettres, chargée de la direction du centre international d'études pédagogiques avec rang et prérogatives d'inspectrice générale, est nommée inspectrice générale de l'instruction publique (enseignement du second degré) (poste créé) (effet du 1er janvier 1956).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 6 janvier 1956:

M. Hanss (Eugène-Edouard-Emile-Charles), reviseur temporaire, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Hanss (Eugène-Edouard-Emile-Charles), reviseur titulaire de 2e classe, 3e échelon, est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1953, promu reviseur titulaire de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1953.

M. Hanss (Eugène-Edouard-Emile-Charles) est promu reviseur titulaire de 1re classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1955.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la deuxième tranche de la loterie nationale 1956.

Le tirage de la deuxième tranche de la loterie nationale 1956 aura lieu le mercredi 11 janvier 1956, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de supprimer à partir du 15 février 1956, au tarif n° 6, chapitre 3 (§ II), l'expression « ou en bouteilles » qui figure au littera A - *b*.

(Paris, le 5 janvier 1956.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter comme suit, à partir du 15 février 1956, les dispositions du chapitre 3 du tarif n° 3.

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ XVIII. — **Châtaignes et marrons** (140); **fruits non dénommés** (139); **légumes non dénommés** (137); **pommes de terre** (138), en régime accéléré.

. . . . . .

GARES destinataires.	TONNAGE MINIMUM annuel à réaliser par : le groupement.	chacun des membres du groupement.	TAUX de la réduction appliquée.	TAUX maximum de la réduction moyenne.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Commercy.	2.500 t.	300 t.	5 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 1.000 et 2.500 tonnes; 10 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 2.500 et 5.000 tonnes; 15 p. 100 pour le tonnage en excédent de 5.000 tonnes.	8 p. 100.

(Paris, le 5 janvier 1956.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter, à partir du 15 février 1956, comme il est indiqué ci-après, les dispositions du chapitre 3 (§ XIII) du tarif n° 14:

TARIF N° 14

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

Paragraphe XIII. — Zinc brut (448), de Viviez à Angers (toutes gares), Aubervilliers-la Courneuve, Basse-Indre - Saint-Herblain (la), Bessèges, Bornel-Belle-Eglise, Bouchain, Bray-Ecos, Castelsarrasin, Dangu, Evreux-Navarre, Givet, Ham (Somme), Hautmont, Havre (le), Hennebont, Laigneville, Lyon (toutes gares), Maisons-Alfort - Alfortville, Marseille (toutes gares), Paris-Batignolles, Paris-la Chapelle, Pont-de-la-Deûle, Sainte-Colombe-sur-Seine, Saint-Florent-sur-Cher, Saint-Louis-les-Aygalades, Saint-Ouen-les-Docks, Sérifontaine, Sous-le-Bois ou Tonnay-Charente, sous condition d'un engagement de fidélité de douze mois à souscrire par l'expéditeur ou le destinataire, par wagon chargé de 15 tonnes: jusqu'à 399 kilomètres, barème 68; au delà, barème 218.

(*Paris, le 5 janvier 1956.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter comme suit, à partir du 15 février 1956, les dispositions du chapitre 3 du tarif n° 3:

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ III. — **Pommes de terre** (138).

. . . . . .

b) A Bassens, Bègles, Bordeaux (toutes gares), Caudéran-Mérignac, Pessac et Talence-Médoquine.

. . . . . .

NOTA. — Les tonnages ayant bénéficié des dispositions du paragraphe XVIII du présent chapitre n'entrent pas en ligne de compte pour l'application des présentes dispositions.

c) A Lyon (toutes gares), Oullins, Saint-Fons, Saint-Priest, Ecully-la-Demi-Lune et Vénissieux.

. . . . . .

§ XVIII. — . . . . . .

GARES destinataires.	TONNAGE MINIMUM annuel à réaliser par : le groupement.	TONNAGE MINIMUM annuel à réaliser par : chacun des membres du groupement.	TAUX de la réduction appliquée.	TAUX maximum de la réduction moyenne.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Saint-Malo, Dinan, Dinard et Dol.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bordeaux (toutes gares) (*b*).	26.000 t.	200 t.	10 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 22.000 et 28.000 tonnes; 20 p. 100 pour le tonnage en excédent de 28.000 tonnes.	8 p. 100.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

(*a*) . . . . . .

(*b*) Les tonnages de pommes de terre ayant bénéficié des dispositions du paragraphe III B du présent chapitre n'entrent pas en ligne de compte pour l'application des dispositions du présent paragraphe.

(*Paris, le 5 janvier 1956.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Compagnie générale de voies ferrées d'intérêt local et la Régie départementale des transports de l'Aisne, a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant:

— A supprimer toutes les dispositions intéressant la ligne de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin (V. F. I. L.) qui figurent dans:

Le tableau II du chapitre 1er des tarifs généraux,
Le tableau I du chapitre 2 des tarifs généraux,
Le paragraphe XII du chapitre 51 du tarif n° 2,
Le paragraphe XI du chapitre 51 et les paragraphes I et II du chapitre 52 du tarif n° 3,
Le paragraphe XV du chapitre 51 du tarif n° 5,
Le paragraphe XXI du chapitre 51 du tarif n° 7,
Le paragraphe XII du chapitre 51 du tarif n° 8,
Le paragraphe XVIII du chapitre 51 du tarif n° 11,
Le paragraphe XIV du chapitre 51 du tarif n° 12,
Le paragraphe IX du chapitre 51 du tarif n° 14,
Le paragraphe X du chapitre 51 du tarif n° 15,
Le paragraphe III du chapitre 51 du tarif n° 18,
Le paragraphe XV du chapitre 51 du tarif n° 22,
Le paragraphe VIII du chapitre 51 du tarif n° 23,
Les alinéas *f* et *n* du tableau des réseaux secondaires du tarif n° 104,
Le tableau I du tarif n° 106,
ainsi que les numéros de prix 4113, 4155, 4636 (§ XVIII B et C) et 4994 du recueil TA;

— A créer les mesures suivantes intéressant la ligne de Saint-Quentin à Epehy de la Régie départementale des transports de l'Aisne:

Addition au 36° de l'annexe A aux C. G. A. T. M. — Surtaxes à percevoir pour les envois par wagons échangés entre la Société nationale des chemins de fer français et les gares de la Régie départementale des transports de l'Aisne de l'alinéa suivant:

4° Envois en provenance ou à destination de la ligne de Saint-Quentin à Epehy:

Silicates de potasse ou de soude liquides ou solides taxés au tarif n° 18 (*c*), par tonne: 118 F;

(*c*) Dispositions spéciales aux transports de silicates de potasse ou de soude solides ou liquides:

Lorsque le tonnage expédié atteindra annuellement 6.000 tonnes cette surtaxe sera remboursée par voie de détaxe à l'expéditeur.

— A modifier dans la forme ci-après du texte du paragraphe 16 du chapitre 3 de l'annexe B aux C. G. A. T. M.:

Paragraphe 16. — Société nationale des chemins de fer français et Régie départementale des transports de l'Aisne.

. . . . . .

aux points de transit suivants avec la Société nationale des chemins de fer français: Coucy-le-Château, Epehy, Guignicourt (Aisne), Guise, Ham (Somme), la Fère, la Ferté-Chevresis, Marle-sur-Serre, Montcornet, Roisel, Saint-Quentin et Soissons.

. . . . . .

— A ajouter:

1° Dans le tableau II du chapitre 1er des tarifs généraux, sous la rubrique « Aisne (Régie départementale des transports de l') » l'indication: « ligne de Saint-Quentin à Epehy ».

2° Dans le tableau I du chapitre 1er des tarifs généraux, Chemins de fer secondaires rattachés à la région Nord, sous la rubrique « Aisne (Régie départementale des transports de l') », l'indication: « ligne de Saint-Quentin à Epehy ».

3° Dans le tableau I du tarif n° 106, sous la rubrique « Aisne (Régie départementale des transports de l') », les indications suivantes:

Ligne de Saint-Quentin à Epehy (voie normale).....	Mêmes caractéristiques que les containers admis par la Société nationale des chemins de fer français.

(*Paris, le 5 janvier 1956.*)

2° Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le barème fixé ci-dessous, compris dans la limite des barèmes à minimum et à maximum prévus au chapitre 1er du tarif n° 3, sera appliqué à partir du 15 janvier 1956, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 décembre 1956.

Morue salée (132), en régime ordinaire.

RELATION de	RELATION à	CONDITION de tonnage par wagon.	PRIX par tonne à appliquer.
Saint-Malo.	Modane-Frontière et exportée par ce point.	12 tonnes.	Barème 68.

(*Paris, le 10 janvier 1956.*)

3° *Conventions concernant des taxes convenues.*

Prorogation.

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 30 avril 1957 la convention tarifaire conclue avec la Société des transports de véhicules automobiles concernant le transport des véhicules automobiles immatriculés des gares de Nice, Cannes, Marseille et Toulon à destination de Paris ou d'une localité située à l'intérieur du périmètre de la grande ceinture de Paris.

(*Paris, le 29 décembre 1955.*)

4° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — **Autorisations provisoires.**

30 *décembre* 1955. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 décembre 1955 tendant à compléter le paragraphe 26 de l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, en vue d'étendre les dispositions prévues à ce paragraphe aux envois taxés aux prix et conditions du tarif n° 100, titre II (*Journal officiel* du 13 décembre 1955).

Autorisation de mise en vigueur provisoire des dispositions proposées, à partir du 1er janvier 1956, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

30 *décembre* 1955. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 15 décembre 1955 tendant à l'insertion, aux conditions d'application particulières aux envois acheminés en régime accéléré figurant au tarif n° 3, de dispositions spéciales applicables au transport des primeurs au départ de Marseille (*Journal officiel* du 20 décembre 1955.)

Autorisation de mise en vigueur de ces dispositions à dater du 1er janvier 1956, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction régiementaire.

B. — **Homologations.**

30 *décembre* 1955. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 23 décembre 1955 tendant à proroger jusqu'au 31 mars 1956 le tarif international pour le transport par wagon complet de fruits à cidre ou à poiré, expédiés de la France sur l'Allemagne (république fédérale) (édition du 1er septembre 1955), dont la durée de validité arrive à expiration le 31 décembre 1955 (*Journal officiel* du 27 décembre 1955).

Homologation accordée à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à partir du 1er janvier 1956.

30 *décembre* 1955. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 27 décembre 1955 tendant à la prorogation, jusqu'au 30 juin 1956, des dispositions actuellement prévues au chapitre 107, paragraphe III, du tarif n° 7, pour le transport des agglomérés de houille et de la houille en provenance d'une houillère et expédiés directement par cette houillère pour être exportés à destination définitive de l'Angleterre, de Billy-Montigny, Bully-Grenay, Feuquereuil, Hénin-Liétard, Lapugnoy, Lens, Libercourt ou Somain à Calais ou Dunkerque, dont la durée d'application vient à expiration le 31 décembre 1955. (*Journal officiel* du 27 décembre 1955.)

Homologation accordée, à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur au 1er janvier 1956.

5 *janvier* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 décembre 1955 tendant à modifier le numéro de prix 764 du recueil R (barèmes et taxes accessoires prévus dans les tarifs de réglementation) se rapportant aux dispositions de la section 3, paragraphe 1er, du tarif n° 109 (*Journal officiel* du 13 décembre 1955).

5 *janvier* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 13 décembre 1955 tendant à créer, au tarif n° 11, un chapitre 112, comportant des dispositions applicables aux tuiles non émaillées en asphalte, en chaux, en ciment, en laitier ou en terre cuite, expédiées, par wagon chargé de 15 tonnes, de Seltz à Feignies frontière, et exportées par ce point frontière (*Journal officiel* du 13 décembre 1955).

6 *janvier* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 décembre 1955 tendant à la mise en vigueur d'une nouvelle édition du tarif international pour le transport des agrumes (citrons, mandarines, oranges, etc.) entre le Boulou-Perthus et la Grande-Bretagne. (*Journal officiel* du 13 décembre 1955.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en application à dater du 1er janvier 1956 donnée par décision du 28 décembre 1955. (*Journal officiel* du 3 janvier 1956.)

6 *janvier* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 décembre 1955 tendant à inscrire au paragraphe 3 de l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre les départements de l'Oise et de la Seine parmi les départements expéditeurs « d'orge destiné à la fabrication du malt pour brasserie ». (*Journal officiel* du 13 décembre 1955.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à dater du 1er janvier 1956 donnée par décision du 23 décembre 1955. (*Journal officiel* du 3 janvier 1956.)

C. — **Décisions mettant opposition à l'application des tarifs proposés, en attendant la décision définitive à intervenir** (vélo).

30 *décembre* 1955. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 27 décembre 1955 tendant à insérer dans le chapitre 112 du tarif n° 13 un paragraphe III comportant l'application du barème 194 aux transports de résidus de pyrites de fer grillées expédiés par rames de 300 tonnes du Pontet pour être exportés par Strasbourg. (*Journal officiel* du 27 décembre 1955.)

6 *janvier* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 décembre 1955 tendant à créer, au chapitre 3, paragraphe V, du tarif n° 14, des dispositions spéciales applicables à l'aluminium brut expédié par wagon de 20 tonnes d'une gare de la région Sud-Ouest desservant une usine productrice d'aluminium brut à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français. (*Journal officiel* du 13 décembre 1955.)

D. — **Décisions prises sur des propositions présentées par la Société nationale des chemins de fer français concernant des prix d'application prévus conformément à l'article 14, 1° b, du cahier des charges.**

3 *janvier* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition présentée le 19 décembre 1955 conformément aux dispositions de l'article 14 (1° *b*) du cahier des charges et concernant la prorogation jusqu'au 31 décembre 1956 de la durée de validité des tarifications à maximum et à minimum prévues aux chapitres 3, paragraphe 16-1 des tarifs nos 19 et 20 pour les « déchets ou vieilles matières non dénommées, destinées à la fabrication du carton ou du papier » et, d'autre part, pour les « chiffons ». (*Journal officiel* du 27 décembre 1955.)

Pas d'objection à la prorogation dont il s'agit à partir du 5 janvier 1956.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 9 janvier 1956.	
350 ..	États-Unis	1 $ U.S.A	350 . (1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..
350 30	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	350 30	.... ..
163 70	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	163 90	.... ..
2756 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	28 5 ..	.... ..
8393 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 .	8396 ..	8395 50
704 70	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	704 70	704 55
5095 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5098 ..	5096 50
984 85	Gde-Bretagne...	1 liv. st	980 ..	972 65	987 35	985 ..	984 90
56 05	Italie	100 lire	56 008	55 59	56 43	56 015	56 035
4921 ..	Norvège	100 c n	4900 ..	4863 70	4937 ..	4922 ..	4921 50
9273 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 32	9141 60	9279 80	9275 ..	9272 ..
6767 ..	Suède	100 c +	6765 025	6715 .	6816 50	6769 ..	6767 ..
8038 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8039 ..	8038 50
1356 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 65	1356 25	1356 25	.... ..
1013 ..	Égypte	1 liv. ég.	1003 04	997 ..	1013 ..	.... ..	.... ..
1218 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1216 ..	1214 ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 ..	Yougoslavie.....	100 din	116 066	115 50	117 60	.... ..	.... ..

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	500
États associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres.....	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

INJECTION RAPIDE ET CONSERVATION DES BOIS
(I. R. C. B.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 26.125.000 F
SIÈGE SOCIAL: 11, AVENUE PAUL-ADAM, PARIS (17e)
R. C.: Seine n° 54-B 7146.

Obligations 4,25 0/0 1946, nominal 2.000 F.

Le tirage du 5 décembre 1955 appelle au remboursement le 1er février 1956 les 92 obligations suivantes à présenter avec le coupon n° 11 attaché:

43	88	90	258	292	1.100	1.114	1.127	1.198	1.348
298	317	327	332	336	1.354	1.409	1.413	1.414	1.454
344	395	465	471	492	1.459	1.560	1.563	1.579	1.626
507	534	538	545	557	1.686	1.707	1.746	1.748	1.758
560	579	607	612	626	1.808	1.828	1.862	1.884	1.895
647	695	720	746	755	1.899	1.924	1.926	1.947	2.061
811	827	843	849	860	2.132	2.177	2.182	2.223	2.265
898	900	938	953	964	2.278	2.328	2.338	2.383	2.410
969	974	977	981	998	2.438	2.481			
1.052	1.062	1.087	1.090	1.099					

En outre, les 45 obligations suivantes, amorties le 1er février des années ci-après énoncées, n'ont pas encore été présentées au remboursement (entre parenthèses, à droite du millésime, le premier coupon restant attaché lors de l'amortissement):

1948 (3) n° 415; 1950 (5) n° 413; 1951 (6) n° 2225; 1952 (7) n° 412; 1953 (8) nos 263, 2300; 1954 (9) nos 2, 120, 217; 1955 (10) nos 6, 123, 125, 220, 270, 297, 351, 361, 396, 428, 455, 478, 482, 576, 863, 901, 1010, 1056, 1176, 1182, 1267, 1308, 1401, 1404, 1762, 1799, 1803, 1806, 1820, 1854, 1875, 2312.

Obligations 5 0/0 1931 non encore présentées au remboursement, millésime de remboursement et premier coupon attaché, indiqués comme dans le cas précédent.

1940 (20) n° 39 — 1941 (22) n° 40 — 1946 (31) n° 45.

Association Diocésaine de l'Archidiocèse de Marseille

(Formée sous le régime de la loi de 1901, fondée le 7 avril 1926 déclarée à la même date à la préfecture des Bouches-du-Rhône.)

SIÈGE SOCIAL: 115, RUE SAINT-JACQUES, A MARSEILLE (6e)
AU SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ

LISTE NUMERIQUE

de l'emprunt 5 0/0 1955 de 100 millions de francs divisé en 10.000 obligations de 10.000 F nominal, amortissables en 20 ans.

Dates des amortissements et nombre d'obligations à amortir

1er nov.	1956.....	302	1er nov.	1963.....	426	1er nov.	1970.....	599
—	1957.....	318	—	1964.....	447	—	1971.....	629
—	1958.....	333	—	1965.....	469	—	1972.....	660
—	1959.....	350	—	1966.....	493	—	1973.....	693
—	1960.....	368	—	1967.....	517	—	1974.....	728
—	1961.....	386	—	1968.....	543	—	1975.....	764
—	1962.....	405	—	1969.....	570			

Total: 10.000 obligations.

ACIERIE et LAMINOIRS DE BEAUTOR

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 décembre 1955: page 12729, Obligations 5 1/2 0/0 1930, 2e colonne de chiffres, au lieu de: « 1.982 », lire: « 1.986 ».

AVIS DIVERS

Compagnie Générale des Tabacs des Philippines S. A.

Le conseil d'administration de la compagnie a décidé de procéder, à partir du 15 janvier 1956, au payement du dividende statutaire revenant aux actions en circulation pour l'exercice 1955.

En conséquence, et à partir de la date indiquée, il sera procédé au payement des 7 0/0 pour chacune des actions numérotées de 1 à 150.000 contre présentation du coupons d'intérêts n° 85 et il sera également payé 3,50 0/0 aux actions numérotées de 150.001 à 176.000 (ces dernières, ayant été mises en circulation en juillet 1955, n'ont droit qu'à la moitié des bénéfices dudit exercice) contre présentation dudit coupon d'intérêts n° 85.

Les établissements chargés du payement en France sont:

La Banque de l'Union parisienne, 6-8, boulevard Haussmann, à Paris;
Le Banco Español en Paris, 16, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris;
Le Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris.

Le conseil d'administration.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Szczepanik (Jean), né à Puisieux (Pas-de-Calais) le 25 juillet 1928, demeurant à Argenteuil (Seine-et-Oise), 165, rue d'Epinay, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Saniez.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Etude de Me Cacaret, avoué à Paris, 53, rue de Rivoli.

D'un jugement rendu par la chambre du conseil du tribunal civil de la Seine le 4 novembre 1955,

A la requête de Mme Renée-Simone-Cécile Cougneau, épouse de M. André-Joseph-Ernest Le Glouannic, demeurant à Paris, 8, rue Saint-Charles,

Ayant Me Cacaret pour avoué,

Il a été extrait littéralement ce qui suit:

Par ces motifs: Avant faire droit, ordonne qu'il sera procédé à la requête de la dame Le Glouannic à une enquête par témoins en présence de M. le procureur de la République par M. Coudert, juge, lequel en cas d'empêchement sera remplacé par ordonnance de M. le président de ce siège rendue sur simple requête, **à l'effet de rechercher s'il est exact que André-Joseph-Ernest Le Glouannic ait disparu de son dernier domicile à Paris, 8, rue Saint-Charles, au cours de l'année 1941 sans que depuis cette époque on ait eu de lui aucune nouvelle,** pour être à l'expiration d'une année requis et statué ce qu'il appartiendra. **Ordonne l'insertion par extrait** du présent jugement au *Journal officiel* de la République française.

Signé: DROUILLAT, COUDERT, BERGER.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

9 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Section de camping de la Fédération française de motocyclisme.** But: faciliter et encourager la pratique du camping aux motocyclistes, membres du club et affiliés à la fédération. Siège social: 8, place de la Concorde, Paris.

10 décembre 1955. Déclaration à la préfecture d'Albi. **Amicale laïque des Avalats.** But: défendre l'école laïque, établir un lien entre les familles et l'école, promouvoir l'éducation populaire. Siège social: école laïque des Avalats.

10 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Mouvement national Un Toit pour tous.** But: faciliter l'accession de chaque famille française à la propriété de sa maison citadine ou rurale ou de son appartement. Siège social: 32, rue de Varenne, Paris.

10 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Syndicat d'initiative de Mailly-la-Ville.** But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter d'une manière générale la prospérité de la région de Mailly-la-Ville et en poursuivre la réalisation. Siège social: chez Mme Casimir Rodriguez, Mailly-la-Ville.

10 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Le Foyer rural de Monclar-d'Agenais.** But: éducation, information technique et émancipation intellectuelles et sociales de ses membres. Siège social: mairie de Monclar-d'Agenais (Lot-et-Garonne).

13 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Amicale des classes 1951-1952 de la commune d'Ouches.** But: resserrer les liens d'amitié entre ses membres et organiser des fêtes. Siège social: café Charbonnier, au bourg d'Ouches (Loire).

15 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Société artistique des beaux-arts de Beaumont-sur-Oise.** But: diffuser les arts appliqués et la peinture par des expositions et tous autres moyens appropriés. Siège social: mairie de Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise).

15 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association familiale pour la formation ménagère rurale et professionnelle agricole des jeunes du canton de Montcuq.** But: défendre les droits des familles adhérentes et de toutes les autres familles; participer à la gestion morale et matérielle du centre de formation ménagère rurale. Siège social: centre d'accueil de la Providence, Montcuq.

16 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Jeunesse et théâtre.** But: organisation de spectacles au profit des œuvres scolaires publiques. Siège social: café du Nord, place de la République, le Mans.

19 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association des anciens élèves et des amis de l'institut de médecine tropicale de la faculté de médecine de Paris.** But: liaison entre les anciens élèves; défense de leurs intérêts professionnels; aide morale et matérielle à l'institut de médecine tropicale. Siège social: faculté de médecine, laboratoire de pathologie exotique, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris.

20 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Les Alouettes.** But: éducation physique et sportive. Siège social: 7, rue Jean-Jaurès, Dinan (Côtes-du-Nord).

21 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de Laval. **Comité des fêtes de Montourtier.** But: organiser des fêtes publiques pour favoriser le commerce. Siège social: mairie de Montourtier.

21 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Foyer rural d'Eguilles.** But: venir en aide aux familles rurales de la commune. Siège social: mairie d'Eguilles (Bouches-du-Rhône).

22 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Syndicat des exploitants de laveries automatiques.** But: grouper les exploitants de laveries automatiques en vue de la défense de leurs intérêts professionnels. Siège social: 6, rue Corvetto, Paris.

23 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Foyer rural de Pact.** But: éducation et distractions populaires rurales. Siège social: mairie de Pact (Isère).

23 décembre 1955. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Association syndicale du lotissement du Paraclet.** But: défendre les intérêts individuels et collectifs des lotis et s'intéresser à toutes les questions relatives à l'habitation et à l'urbanisme. Siège social: 1, rue de l'Iroise, Penhars.

23 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association populaire familiale de Villerest.** But: aide matérielle et morale aux familles. Siège social: salle des réunions, au bourg de Villerest (Loire).

23 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. Société de chasse **Le Râle.** But: protection du gibier et destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Wiseppe (Meuse).

24 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. Société de chasse **La Saint-Hubert de Mangiennes.** But: réglementation de tous actes concernant la chasse. Siège social: place du Monument, Mangiennes (Meuse).

28 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Les Boulomanes de la Pomme.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: bar Marseillais, 66, avenue Emmanuel-Allard, la Pomme, Marseille.

28 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association familiale pour la formation ménagère rurale des jeunes du Bas Quercy.** But: défendre les droits des familles adhérentes; participer à la gestion morale et matérielle du centre ménager rural. Siège social: centre ménager rural, Prayssac.

29 décembre 1955. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association touristique, sportive et culturelle des administrations financières (A. T. S. C. A. F.), Cher.** But: procurer à ses adhérents des loisirs sains; développer la pratique du sport parmi eux tout en les mettant à même de compléter leur formation générale. Siège social: chez M. Saint-Jean (Marcel), 4, rue Volta, Bourges.

29 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Les Amis de l'enseignement public,** à Gannat. But: accroître le rayonnement de l'école et favoriser la culture populaire par la collaboration du corps enseignant avec les parents d'élèves et les amis de l'enseignement public. Siège social: mairie de Gannat (Allier).

29 décembre 1955. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Les Castors ouvriers briochins.** But: construction en commun d'habitations familiales. Siège social: chez M. Le Gal, aux Ligneries, Cesson-Saint-Brieuc.

29 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Comité des fêtes de Saint-Victor-l'Abbaye.** But: organiser des fêtes et des loisirs dans la commune et développer le sens artistique de la population. Siège social: mairie de Saint-Victor-l'Abbaye (Seine-Maritime).

29 décembre 1955. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association touristique, sportive et culturelle des administrations financières, section des Pyrénées-Orientales.** But: procurer à ses adhérents des loisirs sains et un complément à leur formation générale. Siège social: 4, allée des Villas-Amiel, Perpignan.

29 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association d'éducation populaire d'Echirolles.** But: éducation populaire sous toutes ses formes. Siège social: au presbytère d'Echirolles.

30 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Moto-Club grenoblois.** But: encourager le sport motocycliste, les manifestations sportives et défendre les intérêts de ses membres. Siège social: café du Globe, place de la Bastille, Grenoble.

3 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **L'Espérance.** But: organisation de cercles d'études, conférences éducatives, cercles d'hommes, prêts de livres, excursions collectives, sections sportives, séances théâtrales et cinématographiques, kermesses et chorales, formation musicale. Siège social: presbytère de Maricourt (Somme).

3 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des habitants du lotissement Thibout.** But: défense des intérêts des propriétaires du lotissement Thibout. Siège social: 26, rue des Fontaines, Bernay (Eure).

MODIFICATIONS

2 septembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. Le Bureau intersyndical d'études de l'industrie cotonnière (B. I. E. I. C.) change son titre qui devient **Bureau intersyndical d'études de l'industrie textile (B. I. E. I. T.).** Siège social: 8, rue du Hanovre, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

RECUEIL DE TEXTES

DU

Ministère de la Reconstruction et du Logement

La Direction des Journaux officiels est chargée, depuis le 1er janvier 1956, de l'édition du RECUEIL DE TEXTES du Ministère de la Reconstruction et du Logement.

Ce bulletin hebdomadaire contient tous les textes d'intérêt général intéressant la **construction, le logement, l'urbanisme, l'aménagement du territoire** et la **reconstruction :** lois, décrets, arrêtés, circulaires (publiés ou non au « Journal officiel ») complétés par les réponses ministérielles aux questions écrites et, éventuellement, par des décisions de jurisprudence, notamment en matière de dommages de guerre, et présentés sous feuillets séparés, de format in-4° carré, perforés et enregistrés sous un numéro d'ordre et lettres de référence permettant leur classement chronologique ou méthodique.

Cette documentation hebdomadaire sera accompagnée périodiquement de **recueils supplémentaires** comprenant les textes de base en chaque matière.

La mise à jour de ces derniers recueils sera assurée **d'abord et immédiatement** par les textes publiés dans le recueil hebdomadaire, **ultérieurement** par des rééditions périodiques totales ou partielles des recueils supplémentaires eux-mêmes dans lesquels seront intégrés les textes nouvellement parus.

Le tarif des abonnements et de la vente au numéro de cette publication est provisoirement le suivant :

	MÉTROPOLE et FRANCE D'OUTRE-MER	ÉTRANGER
Prix de l'abonnement annuel.....	**4.000 F.**	**5.000 F.**
Prix du numéro.....	**100 F.**	**150 F.**

Des reliures mobiles, en carton fort, permettant indifféremment le classement soit des bulletins eux-mêmes, soit des textes séparés par séries, seront prochainement mises en vente à la Direction des Journaux officiels. Le prix de **chacune** de ces reliures, indépendant du coût de l'abonnement, a été fixé à **250 F.**

Les règlements sont à opérer au nom de la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), par mandat, chèque ou chèque postal (C. C. P. Paris 9063-13).